

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - Mme MANSAT - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Exposition "La leçon de Matisse, Fauves hongrois 1904-1914" - Convention de partenariat - Constitution de groupements de commandes - Demandes de subventions

Monsieur Berteloot, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Dijon contribue fortement à l'attractivité touristique de la ville et à son rayonnement culturel local et national, à travers ses collections permanentes et les expositions temporaires d'importance qu'il organise régulièrement.

Depuis 2005, le musée s'est consacré à la préparation de sa rénovation et à la mise en valeur d'oeuvres issues de sa propre collection dans le cadre d'expositions d'ampleur modeste. A partir de 2009, la reprise des expositions temporaires avec prêts extérieurs permettra de l'inscrire à nouveau dans le réseau des grands musées français et européens.

L'exposition « La leçon de Matisse, Fauves hongrois 1904-1914 », proposée de mars à juin 2009, se situe dans la lignée des expositions qui ont exploré, depuis 1993, les relations culturelles entre la France et les pays d'Europe centrale et orientale, telles « Saint-Pétersbourg » en 1993 ou « Rembrandt et son école » en 2003.

A travers environ cent vingt peintures, dessins et sculptures, « La leçon de Matisse » montrera comment les recherches menées sur la couleur par Matisse et son cercle ont inspiré les artistes hongrois d'avant-garde au début du vingtième siècle. En ce qui concerne les oeuvres des Fauves hongrois, l'exposition a été conçue par la Galerie Nationale Hongroise de Budapest où elle a été présentée en 2006. A Dijon, la présentation s'enrichira d'oeuvres de Matisse - au moins trois peintures et plusieurs dessins - et d'une vingtaine d'oeuvres de Fauves français (Derain, Vlaminck, Dufy, Delaunay etc).

Les oeuvres seront issues de collections publiques et privées de référence, françaises, hongroises et européennes.

Le coût de la manifestation s'élèverait à 880 105 €, les recettes attendues étant de 353 437 €.

L'exposition fera l'objet de plusieurs étapes de présentation en France à partir de juin 2008 : au musée d'art moderne de Céret (Pyrénées-Orientales) puis au musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis (Nord), dans sa version centrée sur les Fauves hongrois, et enfin au Musée des Beaux-Arts de Dijon, où dialogueront Fauves français et hongrois autour de Matisse.

Il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la Galerie Nationale Hongroise de Budapest, le musée d'art moderne de Céret, le Département du Nord et la Ville, afin de fixer les conditions d'organisation de l'exposition et de prêt des oeuvres des Fauves hongrois ainsi que les modalités administratives et financières de cette coopération.

Est également soumise à l'appréciation de l'assemblée la constitution de groupements de commandes réunissant le musée d'art moderne de Céret, le Département du Nord et la Ville, afin de procéder à la désignation d'une entreprise chargée d'assurer le transport des oeuvres d'art lors des trois étapes de l'exposition, et d'un éditeur pour la conception et la publication du catalogue commun.

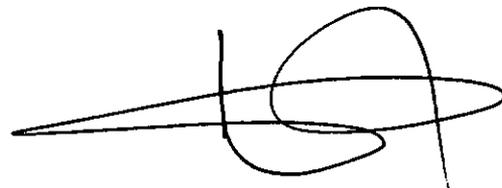
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'organisation, au Musée des Beaux-Arts de Dijon, de l'exposition « La leçon de Matisse, Fauves hongrois 1904-1914 », de mars à juin 2009, dans les conditions proposées ;
- 2- approuver le projet de convention de partenariat à passer, pour l'organisation de cette exposition, entre la Galerie Nationale Hongroise de Budapest, le musée d'art moderne de Céret, le Département du Nord et la Ville, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 3- approuver le projet de convention de constitution de groupements de commandes réunissant le musée d'art moderne de Céret, le Département du Nord et la Ville, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4- m'autoriser à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- 5- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées et m'autoriser à rechercher des partenariats privés pour cette opération.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 27/09/07

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 SEP. 2007



Convention pour l'exposition Fauves Hongrois 1904-1914

Musée d'art moderne de Céret, juin 2008 – octobre 2008
Musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis, octobre 2008 – février 2009
Musée des beaux-arts de Dijon, mars 2009 – juin 2009, *La leçon de Matisse*

Préambule

La présente convention établit les termes d'un accord entre :

1- la **Galerie Nationale Hongroise (Magyar Nemzeti Galéria)**, P.O. Box 31, H-1250 Budapest, Hongrie, représentée par son directeur Lóránd Bereczky, dûment habilité par..., désignée ci-dessous « La GNH »,

2- l'**Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) du musée d'art moderne de Céret**, Musée d'art moderne de Céret, 8 boulevard du Maréchal Joffre, BP 60413, 660403 Céret cedex, représenté par son président Christian Bourquin, dûment habilité par la délibération du conseil d'administration en date du 26/09/2007, désigné ci-dessous « Céret »

3- le **Département du Nord**, Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille cedex, représenté par son président Bernard Derosier, dûment habilité par la délibération de l'assemblée départementale en date du XX/XX/2007,

4- la **Ville de Dijon**, Palais des Etats et des ducs de Bourgogne, BP 1510 21033 Dijon cedex, représentée par son Maire François Rebsamen, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du 24/09/2007, désignée ci-dessous « Dijon ».

Céret, le Département du Nord et Dijon sont désignés ci-dessous comme « les organisateurs français ».

L'objet de cet accord est l'organisation à Céret, Le Cateau-Cambrésis et Dijon d'une exposition dont le titre générique est *Fauves Hongrois 1904-1914*.

Cette exposition, conçue par Mme Krisztina Passuth assistée de M. Gergely Barki, et par M. György Szücs, a été présentée à la Galerie Nationale Hongroise de Budapest du 21 mars au 30 juillet 2006 sous le titre *Fauves Hongrois, de Paris à Nagybánya*.

Elle sera à nouveau présentée en France en 2008 et 2009, par le musée d'art moderne de Céret, le musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis et le musée des beaux-arts de Dijon.

I. L'exposition

I.1. Propos de l'exposition

Cette exposition a pour but de faire connaître des artistes hongrois tels Berény, Czóbel, Ziffer, Rippl-Rónai... qui vinrent temporairement vivre et travailler à Paris ou furent influencés par ce qu'on a appelé le fauvisme. En effet, au Salon d'Automne de 1905, un groupe d'artistes réunis autour d'Henri Matisse et baptisés les « Fauves » a révolutionné la peinture européenne. Cette révolution picturale se propagea en Europe, notamment en Hongrie, au sein de l'école de Nagybánya.

En 1896, le peintre hongrois Simon Hollósy installe son école de peinture à Nagybánya et prône des principes pédagogiques modernes. Entre 1904 et 1914, les élèves de Nagybánya effectuent de nombreux voyages à Paris pour prendre des cours avec leurs collègues français, participer à des Salons, visiter des galeries et différentes collections. Le principe de l'école est d'aller l'hiver à Paris, peindre l'été à Nagybánya et pendant l'automne exposer à Budapest. Certains peintres hongrois tels Róbert Berény, Béla Czóbel et Sándor Ziffer séjournèrent longuement à Paris, d'autres tels Vilmos Perrott Csaba, Sandor Galimberti et Géza Bornemisza devinrent élèves de Matisse. Cependant ces « Fauves Hongrois » ne se sont jamais définis comme un groupe sous cette appellation mais plutôt comme une communauté intellectuelle.

L'exposition vise à présenter le travail de ces jeunes artistes qui révolutionnèrent la peinture hongroise sous l'influence des nouveaux courants picturaux du XXème siècle dont principalement le Fauvisme et qui ouvrirent la voie aux différentes avant-gardes.

A cette occasion, le musée d'art moderne de Céret présentera également une sélection d'œuvres significatives peintes par Rippl-Rónai à Banyuls-sur-Mer en compagnie d'Aristide Maillol à la fin du XIXe siècle.

Au musée des beaux-arts de Dijon, l'exposition intégrera une sélection d'œuvres significatives du Fauvisme français et de ce dialogue entre Paris et Budapest.

Le synopsis détaillé de l'exposition figure en annexe A.

I.2. Lieux de présentation de l'exposition, calendrier, titre

I.2.a.

L'exposition fera l'objet de trois étapes de présentation en France :

- Musée d'art moderne de Céret, du 21 juin 2008 au 12 octobre 2008,
- Musée Départemental Matisse du Cateau-Cambrésis, du 25 octobre 2008 au 22 février 2009,
- Musée des beaux-arts de Dijon, du 13 mars au 15 juin 2009.

I.2.b.

Les dates fixées sont susceptibles de varier légèrement ; dans la mesure où ces variations ne remettent pas en cause l'économie et la cohérence de l'opération, et ne portent préjudice à aucun des signataires de la présente convention, elles pourront faire l'objet d'un accord écrit entre ces derniers.

I.2.c.

Le titre générique de l'exposition est *Fauves Hongrois, 1904-1914* ; il figurera sur le catalogue commun édité par les organisateurs français.

Toutefois, chacun des organisateurs français pourra adapter légèrement ou compléter ce titre en fonction de ses propres nécessités de communication.

Au jour de rédaction de la présente convention, Dijon envisage de sous-titrer l'exposition *La leçon de Matisse*.

I.3. Liste des œuvres

I.3.a. Liste

L'exposition est constituée par les œuvres dont la liste est jointe à la présente convention, annexe B. Cette liste comprend :

- d'une part des œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie,
- d'autre part des œuvres provenant de Hongrie.

L'ensemble de ces œuvres est désigné ci-dessous « œuvres de l'annexe B ».

I.3.b. Modification de la liste

Cette liste pourra être modifiée sur accord écrit des trois organisateurs français. La dernière modification interviendra au plus tard le 28 février 2008.

I.3.c. Présentation des œuvres de la liste

En raison des choix scientifiques propres à chaque étape, des contraintes d'espace, des contraintes de conservation ou des exigences des prêteurs, certaines œuvres de la liste pourront ne pas être présentées à chacune des trois étapes.

Les œuvres non présentées à une étape seront conservées dans les réserves du musée concerné.

I.3.d. Autres œuvres

Outre les œuvres figurant à l'annexe B, chacun des organisateurs français pourra présenter une sélection d'œuvres propre à sa seule étape.

Ces œuvres n'entrent pas dans le cadre de la présente convention, sauf en ce qui concerne le catalogue où elles pourront figurer.

Toutefois, pour des raisons économiques et logistiques, les signataires souhaitent pouvoir joindre au convoi de transport Hongrie-France / France-Hongrie affrété pour les œuvres de l'annexe B certaines œuvres ne figurant pas dans cette liste. La prestation de transport correspondante fera l'objet :

- d'une commande séparée par l'organisateur concerné auprès du prestataire choisi pour transporter les œuvres de l'annexe B,
- d'une facturation séparée à l'organisateur français concerné.

Les œuvres concernées par ce transport font l'objet d'une annexe spécifique (E) à la présente convention.

Les conditions de transport, d'assurance, de sécurité et de conservation, prévues aux articles III.1, III.2 et III.3 s'appliqueront de façon identique aux œuvres de l'annexe B et aux œuvres de l'annexe E.

II. Organisation générale

II.1. Commissariat

Sont instaurés un commissariat hongrois et un commissariat français pour l'exposition.

II.1.a. Commissariat hongrois

Ce commissariat est confié à l'équipe ayant assuré le commissariat de l'exposition *Fauves Hongrois* tenue à Budapest en 2006 :

- pour les aspects scientifiques, à Mme Krisztina Passuth, professeur à l'Université de Budapest, assistée de M. Gergely Barki, historien de l'art.

Mme Passuth et M. Barki apporteront à la GNH et aux organisateurs français leur conseil scientifique.

En particulier, ils conseilleront ces derniers en matière :

- d'adaptation de l'exposition pour la France

- de sélection définitive des oeuvres présentées à chaque étape
- d'adaptation des textes du catalogue pour un public français.

Les organisateurs français verseront à Mme Passuth et M. Barki une somme forfaitaire destinée à couvrir les frais de déplacement et les frais techniques engagés à l'occasion des recherches menées pour permettre la reprise et l'adaptation de l'exposition en France. Cette somme est fixée dans l'annexe financière D à la présente convention.

Les droits d'auteurs de Mme Passuth et M. Barki pour les textes du catalogue seront pris en charge par l'éditeur du catalogue.

- pour les aspects d'organisation et de gestion des prêts, à M. György Szücs, conservateur à la GNH.

La contribution de la GNH à l'organisation de la présentation de l'exposition porte principalement sur la coordination des relations avec les prêteurs des œuvres provenant de Hongrie, incluant la collecte des photographies des oeuvres pour le catalogue.

Les organisateurs français verseront à la GNH une somme forfaitaire destinée à couvrir les frais administratifs engagés à l'occasion des recherches menées pour permettre la reprise et l'adaptation de l'exposition en France (frais de déplacement, de courrier et communication, de traduction, de photographie). Cette somme est fixée dans l'annexe financière D à la présente convention.

Les droits d'auteurs des auteurs appartenant à la GNH pour les textes du catalogue seront pris en charge par l'éditeur du catalogue.

II.1.b. Commissariat français

II.1.b.i. Commissariat commun

La gestion des prêts, l'organisation du transport, l'édition du catalogue et la gestion du budget des frais partagés sont assurées au sein d'un commissariat commun par les organisateurs français, selon les modalités précisées dans la suite de l'article II.

II.1.b.ii. Commissariat d'étape

Pour chacune des étapes françaises, un commissariat d'étape assurera :

- la sélection des œuvres autres que celles figurant à l'annexe B,
- la souscription d'une assurance conforme aux contrats de prêt
- la supervision de la livraison et du déballage, des constats d'état pour le musée d'accueil, du montage et du démontage de l'exposition, de l'emballage et du départ des œuvres,
- la muséographie,
- la gestion des conditions d'exposition et de sécurité,
- la communication, l'organisation de l'inauguration,
- l'accueil du public et la médiation,
- la gestion économique et commerciale
- ainsi que toute autre question relative à l'organisation de l'étape concernée.

Les commissaires d'étape sont :

- au musée d'art moderne de Céret : Joséphine Matamoros, directrice de l'EPCC et conservatrice en chef
- au musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis : Dominique Szymusiak, directrice du musée et conservatrice en chef
- au musée des beaux-arts de Dijon : Sophie Barthélémy, conservatrice

II.2. Coordination et gestion des prêts

Pour faciliter le suivi des prêts, les organisateurs français chargent Céret, première étape de l'exposition, de centraliser les échanges avec la GNH sur ce sujet. En conséquence, les obligations des signataires de la présente convention sont définies comme suit :

II.2.a. Obligations de la GNH

- Etre l'interlocuteur privilégié des prêteurs des oeuvres provenant de Hongrie, relayer auprès de ceux-ci les décisions que les trois organisateurs français auront prises ensemble, en assurant si nécessaire la traduction en hongrois des documents transmis par les organisateurs français.
- Transmettre aux organisateurs français, par l'intermédiaire du musée de Céret, une synthèse en français ou en anglais récapitulant les exigences des prêteurs des oeuvres provenant de Hongrie, ainsi que toute information utile à la gestion des prêts.
- Apporter une assistance scientifique, technique et administrative pour la gestion des prêts auprès des prêteurs des oeuvres provenant de Hongrie.
- Obtenir, auprès du Ministère hongrois de l'Education et de la Culture [OKM] et auprès de l'Office hongrois du Patrimoine culturel [KÖH], les permis d'exportation des oeuvres provenant de Hongrie listées dans les annexes B et E.
- Transmettre ces permis d'exportation, au moins 3 semaines (15 jours ouvrés) avant le transport Budapest-Céret, à l'attributaire du marché de transport de l'exposition.
- Réunir l'ensemble des reproductions des oeuvres provenant de Hongrie et les transmettre « libres des droits d'artistes », accompagnées de la liste des copyright (nom des photographes), au Département du Nord, par l'intermédiaire du musée du Cateau-Cambrésis, chargé de la coordination éditoriale du catalogue.
Conformément au cahier des charges du marché d'édition, l'acquittement des copyright sera à la charge de l'éditeur pour le catalogue ; pour toute autre utilisation (communication, muséographie, produits dérivés), l'acquittement des copyright sera à la charge de l'organisateur français dont l'étape est concernée par cette utilisation spécifique.
Dans la mesure du possible, ces reproductions seront fournies par la GNH en haute définition sur un support numérique, tel que finalisé par l'éditeur du catalogue de l'exposition de Budapest.
- Confier à un restaurateur de la GNH le soin de rédiger, au moment de l'emballage pour le transport, les constats d'état des oeuvres provenant de Hongrie listées dans l'annexe B et l'annexe E.
Les constats d'états confiés au restaurateur de la GNH devront être rédigés en français ou en anglais.
- Désigner deux convoyeurs habilités à signer les constats d'état des oeuvres provenant de Hongrie, cela lors du montage et du démontage de chaque étape de l'exposition en France.
Ces convoyeurs devront maîtriser la langue française ou la langue anglaise.
Ces convoyeurs seront présents à chaque livraison et enlèvement des oeuvres à chaque étape française.
Dans la mesure du possible, la GNH veillera à ce qu'au moins l'un des deux convoyeurs présents en France ait rédigé les constats de l'étape précédente, que celle-ci corresponde à l'emballage en Hongrie, ou bien au déballage de l'une des expositions en France, ou encore au remballage de l'une des expositions en France.
Leurs frais de séjour et de déplacement seront pris en charge par les organisateurs français par l'intermédiaire du prestataire désigné dans le cadre du marché de transport, conformément à l'annexe D.
Le budget des organisateurs français ne prévoit pas la prise en charge de convoyeurs supplémentaires pour les oeuvres provenant de Hongrie.
- Coordonner la représentation des prêteurs des oeuvres provenant de Hongrie, des commissaires hongrois, des contributeurs scientifiques hongrois et des personnalités hongroises aux inaugurations des différentes étapes. Les organisateurs français financeront la venue d'au plus cinq personnes à chaque étape, pour une durée maximale de deux nuits et trois jours par personne et par étape. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par les organisateurs français par l'intermédiaire du prestataire désigné dans le cadre du marché de transport,

conformément à l'annexe D. Les frais de séjour seront pris en charge par chacun des organisateurs français pour sa propre étape.

- Établir le modèle de formulaire pour les constats d'état des oeuvres provenant de Hongrie. Ce modèle devra être rédigé en anglais ou en français, en sus du hongrois.
La GNH est chargée de transmettre ces formulaires des constats d'état à l'ensemble des prêteurs des oeuvres provenant de Hongrie.

II.2.b. Obligations communes des organisateurs français :

- Préparer et transmettre à la GNH les lettres de demande de prêt des oeuvres provenant de Hongrie.
- Signer les contrats de prêt. Chaque contrat de prêt sera signé par les trois organisateurs français. Dans le cas où certains prêteurs exigeraient des dispositions exceptionnelles de transport ou d'assurance, celles-ci seront examinées conjointement par les organisateurs français, dans la limite de l'enveloppe générale des postes budgétaires correspondants figurant à l'annexe D.

II.2.c. Obligations de Céret :

- Coordonner les relations et la correspondance entre les organisateurs français et les prêteurs des oeuvres de l'annexe B (transmission aux organisateurs des formulaires pour signature, retour aux prêteurs des formulaires de prêt, communication aux prêteurs des informations relatives au transport et à l'assurance des oeuvres, partage de l'information sur les prêts entre les organisateurs français).
- Effectuer les démarches de demande d'arrêté d'insaisissabilité des oeuvres de l'annexe B pendant la durée de leur présence sur le territoire français.

II.3. Organisation administrative et financière

Les opérations administratives et financières relatives à la préparation de l'exposition se répartissent comme suit entre les organisateurs français :

II.3.a. Obligations communes de Céret, le Département du Nord, Dijon :

II.3.a.i. Groupements de commandes

Constituer et faire fonctionner des groupements de commandes pour la gestion du marché de transport des oeuvres de l'annexe B et pour l'édition du catalogue.

II.3.a.ii. Consultations

Etablir les cahiers techniques des dossiers de consultation des entreprises pour les prestations gérées dans le cadre d'un groupement de commande.

II.3.a.iii. Financements et partenariats

- rechercher des financements ou partenariats publics nationaux ou internationaux, notamment effectuer les démarches auprès du Ministère de la Culture français pour préparer l'obtention du label d'intérêt national, auprès des services du Ministère français des Affaires étrangères, et auprès des autorités hongroises.
Après les premières démarches menées de façon commune par les organisateurs français, la candidature pour le label d'intérêt national se fera sous la forme de trois dossiers distincts envoyés par les trois organisateurs français au Ministère de la Culture français.
- rechercher, pour financer les frais de transport et d'édition du catalogue, des financements ou partenariats privés auprès d'entreprises ou d'organismes ne disposant pas d'une implantation dans la zone géographique de chacun des organisateurs français.

- le cas échéant, établir les conventions de partenariat correspondantes, signées par les 3 organisateurs français. Ces conventions fixeront les contreparties apportées par les organisateurs au partenaire et le mode de répartition des recettes, conformément à l'annexe D.

Outre ces recherches mutualisées de financements ou partenariats, les organisateurs français demeurent libres de rechercher des aides publiques ou privées pour leur propre étape.

II.3.b. Obligations de Céret :

Assurer, en relation avec Le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis) et Dijon, et dans le cadre d'un groupement de commandes créé à l'occasion de l'exposition, la coordination du marché de transport (consultation, choix des offres, notification, engagement et contrôle de l'exécution des prestations, suivi de la facturation). Le contrôle de l'exécution des prestations après le départ de Céret s'effectuera en relation avec Le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis), puis Dijon.

II.3.c. Obligations du Département du Nord :

- Coordonner, en collaboration avec Céret et Dijon, le secrétariat de rédaction préparatoire à l'édition du catalogue (rassembler les textes et établir la liste iconographique) et assurer le suivi éditorial (correction des copies, relecture des épreuves, suivi du graphisme) et de fabrication du catalogue (calage de l'impression notamment).
- Gérer le planning éditorial de manière à assurer la livraison du catalogue à Céret au plus tard le 26 mai 2008.
- Assurer, dans le cadre d'un groupement de commandes créé à l'occasion de l'exposition, la coordination du marché de l'édition du catalogue (consultation, choix des offres, notification, engagement et contrôle de l'exécution des prestations, suivi de la facturation).

II.3.d. Obligations de Dijon :

- Assurer la préparation des lettres de demandes de prêt, et leur traduction en anglais.
- Préparer les différentes conventions nécessaires à l'organisation de l'exposition ainsi que leurs annexes. En particulier, préparer l'annexe financière fixant les catégories de dépenses et recettes de chacun des signataires et leur mode de répartition final.
- Administrer les frais partagés :
 - centraliser les documents financiers correspondant aux postes budgétaires définis à l'annexe financière D de la présente convention.
 - établir à la fin de chaque trimestre un état récapitulatif des dépenses et recettes réalisées. Cet état fera apparaître les contributions respectives de chacun des signataires au cours du trimestre écoulé, et depuis le début de l'opération. Il mentionnera les sommes à payer ou percevoir par chacun, conformément à la clé de répartition et à l'échéancier de règlement établis dans l'annexe D.
 - transmettre cet état à chacun des signataires qui émettra sous quinzaine les factures ou titres de recettes correspondants.
 - établir à l'issue de l'étape de Dijon un état définitif des dépenses et recettes réalisées, faisant apparaître les contributions respectives de chacun à l'issue de l'opération ; cet état sera édité dans un délai de 2 mois après la clôture de l'exposition de Dijon. Il mentionnera les sommes à payer ou à percevoir par chacun, conformément à la clé de répartition et à l'échéancier de règlement établis dans l'annexe D. Il sera transmis à chacun des signataires qui émettra sous quinzaine les factures ou titres de recettes correspondants.

II.3.e. Coordonnées bancaires :

L'ensemble des versements afférents à la présente convention seront effectués par virement bancaire à 45 jours.

Les sommes seront versées sur les comptes suivants :

Pour la GNH :

Magyar Nemzeti Bank
Titulaire: Magyar Nemzeti Galéria
IBAN: HU52 1003 2000 0142 6050 0000 0000
SWIFT CODE: MANEHUHB

Pour Céret :

Banque de France
Titulaire : Trésorerie de Céret
Domiciliation : BDF
Code banque : 30001 / Code guichet : 00631 / N°compte : 0000S050040 / Clé RIB : 42
IBAN : FR43 3000 1006 3100 00S0 5004 042
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Pour le Département du Nord :

Banque de France
Titulaire : Paierie Départementale du Nord
Domiciliation : Banque de France Lille
Code banque : 30001 / Code guichet : 00 468 / N° compte : C599 00 00 000 / Clé RIB : 42
IBAN : FR 89 3000 1004 6800 00P0 5001 232
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Pour Dijon :

Banque de France
Titulaire : TP Dijon Municipale
Domiciliation : BDF Dijon
code banque : 30001 / code guichet : 00334 / n° compte : C2110000000 / clé RIB : 15
IBAN : FR19 3000 1003 3400 00H0 5001 318
Identifiant Swift de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

II.3.f. Opérations relevant de chacun des organisateurs français pour sa propre étape :

Chacun des organisateurs assurera pour sa propre étape les opérations suivantes et en assumera les frais correspondants :

- Prêts :

- Contracter pour les œuvres de l'annexe B une assurance répondant aux exigences des contrats de prêt,
- Veiller à appliquer lors de son étape les normes requises dans les contrats de prêt en terme de mode de présentation et de sécurisation des œuvres de l'annexe B pendant leur exposition,
- Réaliser, à la livraison et à l'enlèvement, les constats d'état des œuvres de l'annexe B avec l'assistance éventuelle d'un ou de plusieurs restaurateurs désignés à cet effet par chacun des organisateurs français pour sa propre étape,
- Gérer les prêts spécifiques à l'étape et ne figurant pas à l'annexe B,

- Recherche de financements :

- Rechercher des financements ou partenariats publics ou privés relatifs à la zone géographique de chaque étape,
- Rechercher des financements ou partenariats publics ou privés relatifs aux prestations autres que le transport ou l'édition du catalogue,

- Communication et inauguration :

- Concevoir et mettre en œuvre la communication de son étape, incluant la prise en compte des mentions obligatoires,
- Organiser l'inauguration, incluant la venue des personnalités et prêteurs hongrois (les frais de déplacement liés à cette présence étant financés dans le cadre du budget de transport, voir point II.2.a de la présente convention et annexe D),

- Droits photographiques

- Gérer les demandes d'autorisation d'utilisation et les droits des photographies des œuvres de l'annexe B, hors édition du catalogue, notamment pour toute utilisation commerciale spécifique à chaque étape,
- Collecter les photographies complémentaires, hors liste des œuvres de l'annexe B, et gérer les droits relatifs à leur utilisation, notamment commerciale,

- Muséographie et scénographie

- Concevoir le mobilier muséographique, les éléments scénographiques, les dispositifs d'accompagnement du public tels que documents multimédia, signalétique, panneaux pédagogiques,

- Publics

- Concevoir et mettre en œuvre les activités pour le public prévues dans l'exposition,
 - Fixer et gérer les droits d'entrée et recettes propres,
 - Mener les actions d'évaluation de l'exposition,
 - Établir les produits vendus en librairie et produits dérivés autour de l'exposition, et gérer les questions de droits afférentes auprès des prêteurs,
- ainsi que toute autre action relative à l'organisation locale de l'exposition.

III. Organisation technique détaillée

III.1. Transport

III.1.a. Modalités d'organisation du transport

III.1.a. i. Dispositions générales

Les organisateurs français prendront toutes les dispositions nécessaires au transport « de clou à clou » des oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E.

Les organisateurs français prendront toutes les dispositions nécessaires pour que les oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E soient livrées au plus tard 3 semaines (15 jours ouvrables) avant l'ouverture de l'exposition à Céret, afin de permettre que soient menés dans des délais raisonnables le déballage, les constats d'état et l'installation des oeuvres.

Le musée de Céret prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les oeuvres de l'annexe B soient livrées au plus tard 6 jours ouvrables avant l'ouverture de l'exposition du Cateau-Cambrésis.

Pour le Département du Nord, le musée du Cateau-Cambrésis prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les oeuvres de l'annexe B et l'oeuvre de l'annexe E empruntée par Dijon soient livrées au plus tard 10 jours ouvrables avant l'ouverture de l'exposition de Dijon.

Les organisateurs français prendront toutes les dispositions nécessaires pour que les oeuvres de l'annexe B et l'oeuvre de l'annexe E empruntée par Dijon soient livrées auprès des prêteurs au plus tard 3 semaines (15 jours ouvrables) après la clôture de l'exposition de Dijon.

Le transport des oeuvres provenant de Hongrie, listées dans les annexes B et E, se fera impérativement par voie terrestre, en 2 convois distincts (2 camions).

Le transport des oeuvres provenant d'autres pays que la Hongrie se fera par voie terrestre ou voie aérienne, cela en concertation directe entre les prêteurs et les organisateurs français.

Les transports par voie routière s'effectueront en camions sécurisés contre l'intrusion (alarme), dotés de suspension pneumatique, climatisés et spécialement équipés pour le transport d'oeuvres d'art. Deux chauffeurs seront à bord. La cabine du camion permettra l'accueil d'un convoyeur.

Les transports par voie aérienne s'effectueront par des compagnies aériennes régulières.

III.1.a. ii. Transport des oeuvres provenant de Hongrie

Les transports des oeuvres provenant de Hongrie, listés dans les annexes B et E, seront convoyés par deux convoyeurs désignés par la GNH sur les trajets suivants : entre Budapest et Céret, entre les 3 étapes françaises (Céret-Le Cateau / Le Cateau-Dijon), entre Dijon et Budapest.

A l'occasion de la supervision de ces transports, les organisateurs français prendront en charge, par l'intermédiaire de l'attributaire du marché de transport, les frais de déplacement des convoyeurs désignés par la GNH, soit :

- 2 voyages Céret - Budapest (après ouverture de l'exposition de Céret)
- 2 voyages Budapest - Céret (pour la clôture de l'exposition de Céret)
- 2 voyages Le Cateau - Budapest (après ouverture de l'exposition du Cateau)
- 2 voyages Budapest - Le Cateau (pour la clôture de l'exposition du Cateau)
- 2 voyages Dijon - Budapest (après ouverture de l'exposition de Dijon)
- 2 voyages Budapest - Dijon (pour la clôture de l'exposition de Dijon)

Les voyages en avion seront réservés en classe économique ; les voyages en train seront réservés en 2^{de} classe.

Sur les lieux d'exposition en France, la mission des convoyeurs de la GNH se limite à la supervision des déballages ou réemballages, ainsi qu'à la vérification des états des oeuvres. Les deux convoyeurs désignés par la GNH recevront des indemnités de séjour (per diem)

pour la durée de leurs différents séjours à Céret, au Cateau et à Dijon. Le montant journalier de ces indemnités est fixé à 45 euros. Le séjour des convoyeurs ne pourra excéder :

- à Céret : 5 jours pour la livraison, 4 jours pour l'enlèvement
- au Cateau-Cambrésis : 4 jours pour la livraison, 5 jours pour l'enlèvement
- à Dijon : 4 jours pour la livraison, 4 jours pour l'enlèvement.

Les frais d'hébergement, petit déjeuner inclus, des deux convoyeurs de la GNH seront pris en charge par les organisateurs français. Les convoyeurs seront hébergés dans des hôtels de catégorie 2**.

Les organisateurs français financeront également, pour l'inauguration de l'exposition, la venue d'au plus cinq personnes à chaque étape, pour une durée maximale de deux nuits et trois jours par personne et par étape.

Pour ces personnalités, les voyages en avion seront réservés en classe économique ; les voyages en train seront réservés en 1ère classe.

Ces personnalités seront hébergées, petit déjeuner inclus, dans des hôtels au minimum de catégorie 3***.

III.1.a. iii. Transport des oeuvres provenant d'autres pays que la Hongrie

Les transports des oeuvres provenant d'autres pays que la Hongrie seront convoyés selon les modalités exigées par les prêteurs, dans la limite de l'enveloppe générale des postes budgétaires correspondants figurant à l'annexe D.

A l'occasion de la supervision de ces transports, les organisateurs français prendront en charge, par l'intermédiaire de l'attributaire du marché de transport, les frais de déplacement des convoyeurs sur les trajets suivants :

- lieu de provenance des oeuvres - Céret - lieu de provenance des oeuvres (1 aller-retour pour l'ouverture de l'exposition à Céret, première étape)
- lieu de provenance des oeuvres - Dijon - lieu de conservation des oeuvres (1 aller-retour pour la clôture de l'exposition à Dijon, dernière étape)

Les voyages en avion seront réservés en classe économique ; les voyages en train seront réservés en 2nde classe.

Les convoyeurs des oeuvres provenant d'autres pays que la Hongrie recevront des indemnités de séjour (per diem) pour la durée de leur séjour à Céret et à Dijon. Le montant journalier de ces indemnités est fixé à 45 euros. Le séjour des convoyeurs ne pourra excéder :

- à Céret : 3 jours et 2 nuits pour les prêteurs européens ; 4 jours et 3 nuits pour les prêteurs américains
- à Dijon : 3 jours et 2 nuits pour les prêteurs européens ; 4 jours et 3 nuits pour les prêteurs américains

Les frais d'hébergement des convoyeurs des oeuvres provenant d'autres pays que la Hongrie seront pris en charge par les organisateurs français, petit déjeuner inclus. Les convoyeurs seront hébergés dans des hôtels de catégorie 2**.

III.1.b. Modalités d'emballage des oeuvres

Les oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E seront emballées selon les modalités exigées par les prêteurs dans les formulaires de prêt.

L'emballage initial des oeuvres provenant de Hongrie, listées l'annexe B et de l'annexe E, sera supervisé par le restaurateur désigné par la GNH.

A chaque étape de l'exposition, les opérations de déballage et de remballage seront confiées à l'attributaire du marché de transport.

A chaque étape de l'exposition, le déballage et le remballage des oeuvres provenant de Hongrie, listées l'annexe B et de l'annexe E, seront supervisés, en présence des deux convoyeurs de la

GNH, par le commissaire d'exposition et/ou le régisseur d'œuvres de l'organisateur français concerné.

Pour les œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie, le déballage à Céret, première étape de l'exposition, ainsi que le remballage à Dijon, dernière étape de l'exposition, seront supervisés, en présence des convoyeurs des œuvres, par le commissaire d'exposition et/ou le régisseur d'œuvres de l'organisateur français concerné.

Pour les œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie, le remballage à Céret, le déballage et le remballage au Cateau, le déballage à Dijon, seront supervisés par le commissaire d'exposition et/ou le régisseur d'œuvres de l'organisateur français concerné.

Chaque organisateur français conservera le matériel d'emballage d'origine et veillera à ce que les œuvres de l'annexe B et de l'annexe E soient remballées avec le même matériel et de la même manière pour les transports entre les étapes françaises comme pour la restitution aux prêteurs.

A chaque étape de l'exposition, les opérations d'accrochage et de décrochage des œuvres de l'annexe B et de l'annexe E seront supervisées par le commissaire d'exposition et le régisseur d'œuvres de l'organisateur français concerné.

III.1.c. Constats d'état des œuvres

III.1.c. i. Rédaction des constats d'état

Les constats d'état des œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie seront rédigés par chaque prêteur avant emballage initial.

Les constats d'état des œuvres provenant de Hongrie, listées l'annexe B et de l'annexe E, seront rédigés par un restaurateur de la GNH (voir point II.2.a de la présente convention).

Dans tous les cas, le constat d'état devra être placé dans l'emballage (caisse ou tamponnage) de l'œuvre correspondante au moment de l'enlèvement initial.

En tant que première étape de l'exposition, le musée de Céret réunira les constats d'état dans un classeur qui accompagnera l'exposition et sera le registre officiel des changements d'état éventuellement constatés.

En tant que dernière étape de l'exposition, le musée de Dijon conservera une copie intégrale de ce classeur et replacera les formulaires originaux dans les emballages des œuvres au moment de l'enlèvement.

III.1.c. ii. Examen des œuvres provenant de Hongrie

Au déballage et remballage lors de chaque étape de l'exposition, le représentant de l'organisateur français (commissaire d'exposition et/ou régisseur d'œuvres) ainsi que les convoyeurs désignés par la GNH procéderont à l'examen des œuvres provenant de Hongrie, noteront dans les formulaires tout changement survenu dans l'état des œuvres examinées, signeront et dateront les constats d'état.

III.1.c. iii. Examen des œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie

Pour les œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie,
- lors du montage à Céret et lors du démontage à Dijon : le représentant de l'organisateur français (commissaire d'exposition et/ou régisseur d'œuvres) ainsi que les convoyeurs présents procéderont à l'examen des œuvres, noteront dans les formulaires tout changement survenu dans l'état des œuvres examinées, signeront et dateront les constats d'état.

- lors du démontage à Céret, du montage et du démontage au Cateau, du montage à Dijon : le représentant de l'organisateur français (commissaire d'exposition et/ou régisseur d'œuvres) procédera à l'examen des œuvres, notera dans les formulaires tout changement survenu dans l'état des œuvres examinées, signera et datera les constats d'état.

III.1.d. Prestation de l'attributaire du marché de transport

Les organisateurs français confient les prestations suivantes à l'attributaire du marché de transport de l'exposition :

- transport « de clou à clou » des oeuvres de l'annexe B, soit 4 trajets : lieux de conservation d'origine-Céret / Céret-Le Cateau / Le Cateau-Dijon / Dijon-lieux de conservation d'origine ;
- emballage et déballage des oeuvres de l'annexe B, soit : fourniture des emballages, emballage des oeuvres lors de l'enlèvement initial, déballage et remballage à Céret, déballage et remballage au Cateau, déballage et remballage à Dijon, déballage lors de la restitution aux prêteurs ;
- frais de transport (avion et train), d'hébergement, et de séjour (per diem) des convoyeurs des oeuvres de l'annexe B
- frais de transport (avion et train) des personnalités hongroises pour les inaugurations de chaque étape de l'exposition.

Par ailleurs, les organisateurs français souhaitent que l'attributaire du marché de transport puisse inclure dans tout ou partie du convoi des oeuvres de l'annexe E, faisant l'objet d'une commande séparée de l'un des trois organisateurs français, et d'une facturation séparée à celui-ci.

III.1.e. Modalités financières

L'estimation financière du transport des oeuvres de l'annexe B, avant consultation des prestataires de transport, figure dans l'annexe D.

Le coût du transport des oeuvres de l'annexe E est à la charge des organisateurs concernés ; il ne figure donc pas à l'annexe D.

III.2. Assurance des oeuvres

III.2.a. Modalités d'assurance

Les organisateurs français ont l'obligation de prendre toutes les dispositions nécessaires visant à assurer les oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E pendant leurs séjours aux différentes étapes de l'exposition et lors de tous les transports.

Les oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E seront assurées selon une garantie « tous risques exposition », de « clou à clou », avec clause de non recours contre les organisateurs et les transporteurs, à la valeur agréée de chaque oeuvre qui aura été précisée dans le formulaire de prêt correspondant.

Chacun des organisateurs français aura l'obligation de contracter une telle garantie auprès d'une compagnie d'assurance compétente en matière d'oeuvres d'art, cela afin d'assurer le séjour des oeuvres de l'annexe B, et si nécessaire de l'annexe E (en cas de réception de ces oeuvres), pendant la durée de l'étape qui le concerne, ainsi qu'une part du transport précédant ou suivant son étape.

Les dates d'exposition prévues à l'article I.2. conduisent à définir les périodes de garanties suivantes

- Céret assurera les oeuvres du 15 avril 2008 au 15 octobre 2008,
- Le Cateau-Cambrésis assurera les oeuvres du 10 octobre 2008 au 28 février 2009,
- Dijon assurera les oeuvres du 25 février au 15 juillet 2009.

Chacun des organisateurs français prendra les dispositions nécessaires pour que la compagnie d'assurance en charge de son étape transmette les certificats d'assurance aux prêteurs des oeuvres de l'annexe B et de l'annexe E au plus tard 2 semaines (10 jours ouvrables) avant la date d'entrée en vigueur de la garantie souscrite.

III.2.b. Modalités financières

Les périodes de garanties relevant des trois organisateurs français recouvrent des risques différents et des durées différentes, du fait de l'enchaînement géographique et au calendrier des étapes.

Conformément à l'esprit de l'annexe D qui prévoit le partage en trois parts égales des dépenses d'organisation de l'exposition, les organisateurs français conviennent d'établir à l'issue de l'étape de Dijon un bilan des coûts d'assurance pour les œuvres de l'annexe B. Ce bilan sera suivi d'une facturation permettant de rétablir l'équité des contributions à l'assurance de l'exposition à hauteur d'un tiers du coût cumulé des prestations d'assurance contractées par chacun des organisateurs français.

Le coût de l'assurance des œuvres de l'annexe E est à la charge des organisateurs concernés ; il ne figure donc pas à l'annexe D.

III.3. Sécurité des œuvres, conservation et conditions d'exposition

Chacun des organisateurs français veillera lors de son étape à placer les œuvres de l'annexe B et de l'annexe E dans les meilleures conditions de sécurité et de conservation au sein de ses espaces d'exposition et de stockage.

Ainsi chacun des organisateurs français mettra à disposition des locaux d'exposition et de stockage présentant les dispositifs adéquats pour protéger les œuvres de l'annexe B et de l'annexe E contre le vol, les dégâts du feu et de la fumée, et les dégâts des eaux.

Chacun des organisateurs français veillera lors de son étape à placer les œuvres de l'annexe B et de l'annexe E sous une surveillance continue, par la présence de personnels de surveillance et/ou de caméras de surveillance le jour, par un dispositif d'alarmes et de vidéo-surveillance la nuit.

Il sera interdit de fumer, manger et boire dans les salles d'exposition ou tout lieu où pourront être stockées des œuvres de l'annexe B et de l'annexe E.

Conformément aux formulaires de prêt qu'il aura signés, chaque organisateur français veillera à appliquer lors de son étape les normes requises en terme de contrôle de l'environnement dans les espaces d'exposition et de stockage, avec une attention particulière portée au taux d'humidité relative, à la température, à la limitation des variations climatiques, et à l'intensité lumineuse.

Dans chacune des étapes de l'exposition, les manipulations des œuvres de l'annexe B et de l'annexe E seront effectuées par un personnel dûment qualifié - équipe d'installateurs d'œuvres d'art propre à chacun des organisateurs français ou installateurs professionnels-, placé sous la supervision du commissaire ou du régisseur d'œuvres de l'organisateur français. Conformément aux formulaires de prêt qu'il aura signés, chacun des organisateurs français veillera à appliquer toute consigne spécifique du prêteur concernant la manipulation, l'installation, ou l'exposition des œuvres de l'annexe B et de l'annexe E.

Conformément aux exigences mentionnées par les prêteurs dans les formulaires de prêt, les organisateurs français prendront à leur charge les frais relatifs aux interventions de conservation et/ou de restauration rendues nécessaires par le transport et l'exposition des œuvres de l'annexe B.

Pour tout dommage subi par une œuvre de l'annexe B et de l'annexe E ou pour tout changement de son état, l'organisateur français en charge de l'exposition au moment du sinistre, devra impérativement en informer :

- le prêteur concerné,
- la GNH,
- les 2 autres organisateurs français,

par téléphone et par fax ou mail, dans un délai maximum de 24 heures suivant la découverte du sinistre.

Tout dommage subi par une œuvre de l'annexe B et de l'annexe E ou toute altération de son état devront être immédiatement photographiés par l'organisateur français qui en fera la découverte. Le formulaire de constat d'état devra être mis à jour par l'organisateur français afin de stipuler et de décrire le changement d'état. Dans la mesure du possible, ce constat devra être confié à un spécialiste en conservation-restauration. Ce constat, accompagné des photographies de l'altération, devra être adressé dans les plus brefs délais au prêteur concerné.

A l'exception de mesures d'urgence destinées à stopper une altération et à éviter un dommage plus grand, aucun traitement de conservation ou de restauration sur une oeuvre de l'annexe B et de l'annexe E ne pourra être effectué par l'un des organisateurs français sans la consultation et l'autorisation écrite préalable du prêteur. Dans le cas où le prêteur aurait donné son autorisation pour une intervention de restauration ou dans le cas d'une intervention d'urgence pour limiter l'ampleur de la détérioration, un rapport détaillé du traitement de restauration devra être adressé au prêteur et joint également au constat d'état de l'oeuvre conservé par les organisateurs français au cours de l'exposition.

III.4. Catalogue

Le catalogue de l'exposition française sera réalisé d'après le catalogue de l'exposition de Budapest publié en 2006 par la GNH, dont il reprendra les principaux éléments en les adaptant pour un public français.

L'adaptation prendra également en compte les contraintes éditoriales et économiques du prestataire qui sera choisi pour l'édition du catalogue. Le catalogue de l'exposition française pourra donc différer de manière substantielle du catalogue de l'exposition de Budapest.

III.4.a. Synopsis et descriptif technique sommaire

Le synopsis du catalogue figure à l'annexe C à la présente convention.

Les termes dans lesquels seront mentionnés la GNH et le commissariat hongrois en couverture et à l'intérieur du catalogue sont détaillés dans le synopsis.

III.4.b. Modalités de préparation du catalogue

Le secrétariat de rédaction et la coordination éditoriale sont assurés par le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis), auquel est confiée la gestion du groupement de commande du catalogue.

Le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis) assure le secrétariat de rédaction et la coordination éditoriale pour le compte des organisateurs français, et en relation avec le commissariat hongrois.

A ce titre, le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis) est chargé de :

- définir en relation avec le commissariat hongrois défini à l'article II.1.a. les principes d'adaptation du catalogue de Budapest pour un public français,
- rédiger et envoyer les lettres aux auteurs pressentis, les informant du projet d'édition du catalogue, et des conditions de sa réalisation par l'intermédiaire d'un éditeur désigné au terme d'une consultation,
- rassembler les textes,
- rassembler les illustrations,
- informer le commissariat hongrois des modalités d'adaptation convenues avec l'éditeur,
- coordonner les différentes phases de relecture des épreuves avec les autres organisateurs français,
- coordonner les phases de validation du graphisme (couverture et pages intérieures) avec les autres organisateurs français,
- assurer, en collaboration avec l'éditeur, le suivi de fabrication (validation des photogravures et calage d'impression, lors duquel le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis) sera représenté,
- veiller au suivi du planning de réalisation du catalogue tel qu'indiqué au point III.4.d.,
- informer les organisateurs français de tout dysfonctionnement ou retard dans l'édition du catalogue.

III.4.c. Collaboration avec l'éditeur

Les organisateurs français préachèteront des ouvrages à l'éditeur.

A titre indicatif, les besoins des organisateurs français sont estimés à la date de rédaction de la présente convention à :

- 1300 exemplaires pour Céret,
 - 1000 exemplaires pour le Département du Nord et 500 pour la boutique du musée Matisse du Cateau-Cambrésis,
 - 1500 exemplaires pour Dijon,
- soit 3800 exemplaires en tout.

Le prix public maximum souhaité par les organisateurs français est de 45 euros TTC.

L'éditeur sera chargé de :

- rémunérer les auteurs des textes,
- remettre 1 exemplaire gratuit à chacun des auteurs et détenteurs des copyrights des illustrations de l'ouvrage,
- calibrer, si nécessaire condenser et traduire les textes fournis par le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis),
- régler les droits de reproduction et les copyrights des photographes auteurs des illustrations, celles-ci étant fournies libres de droits d'artistes,
- concevoir la maquette de l'ouvrage,
- finaliser la sélection des illustrations fournies par le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis),
- effectuer la photogravure des illustrations,
- imprimer, façonner l'ouvrage,
- assurer la livraison à chacun des organisateurs français des exemplaires qu'il aura achetés,
- expédier à la GNH les catalogues que les organisateurs français achèteront pour elle,
- assurer la diffusion dans son réseau de l'ouvrage.

III.4.d. Planning

A la date de rédaction de la présente convention, le planning envisagé pour la préparation du catalogue est le suivant :

- Octobre 2007 : lancement de la consultation pour l'édition du catalogue
- Novembre 2007 : remise des offres
- Décembre 2007 : réception et analyse des offres, choix du prestataire ; remise au prestataire désigné de l'ensemble des textes et des illustrations ; lancement de la photogravure ; traduction des textes hongrois
- Janvier 2008 : relecture des traductions ; préparation et harmonisation des textes du catalogue
- Février 2008 : relecture des textes harmonisés ; lancement de la maquette
- Avril 2008 : validation des épreuves définitives
- Mai 2008 : impression et façonnage du catalogue
- Au plus tard le 26 mai 2008 : livraison à Céret des exemplaires commandés par Céret
- Courant 2008 : livraison au Cateau-Cambrésis des exemplaires commandés par le Département du Nord (musée Matisse du Cateau-Cambrésis)
- 2009 : livraison à Dijon des exemplaires commandés par Dijon

III.4.e. Ventes

Chacun des organisateurs français pourra, s'il le souhaite, vendre dans ses propres points de ventes les ouvrages qu'il aura achetés à l'éditeur. Ces ouvrages seront vendus au prix public prévu, avec le cas échéant les remises commerciales autorisées par la réglementation.

III.4.f. Dons

Les organisateurs français supporteront conjointement, à part égale, le coût de l'achat auprès de l'éditeur de catalogues qui seront remis gratuitement :

- à la GNH (50 exemplaires, dont l'expédition sera assurée par l'éditeur)
- à chacun des prêteurs des oeuvres de l'annexe B (2 exemplaires par prêteur)
- à chacun des commissaires hongrois (5 exemplaires par commissaire)
- à la Direction des musées de France dans le cadre du label « exposition d'intérêt national » (5 exemplaires)
- aux partenaires financiers apportant leur aide à l'ensemble de l'exposition, toutes étapes confondues (nombre d'exemplaires à déterminer selon le partenariat obtenu)
- à la presse nationale et internationale, dans le cadre de la promotion de la première étape de l'exposition (50 exemplaires).

Les frais d'achat de ces ouvrages sont estimés à l'annexe financière D de la présente convention.

Les frais afférents à l'achat d'autres exemplaires remis gratuitement (presse nationale au-delà de 50 exemplaires, presse locale, presse internationale, communication, institutionnels) relèvent des dépenses propres à l'organisation de chaque étape, et seront supportés par l'organisateur concerné.

III.4.g. Modalités administratives et financières

Les éléments cités au point III.4. seront détaillés et traduits dans le cahier des charges de la consultation pour l'édition du catalogue.

L'estimation financière avant consultation des coûts afférents au catalogue figure dans l'annexe D.

III.5. Equipes

	Commissariat scientifique	GNH	Céret	Département du Nord / Le Cateau-Cambrésis	Dijon
Commissaire	Krisztina Passuth Elte, Művészettörténet, Tanszék 1024 Budapest, Rózsahegy u 1A mobile : 0036-30-50-81-535 passuth@t-online.hu	György Szűcs, Conservateur Mobile :+36-20-4397-302 T/F :+36-1-375-8989 Szucs.gyorgy@mng.hu	Joséphine Matamoros j.matamoros@musee-ceret.com 04 68 87 27 76	Dominique Szymusiak dszymusiak@cg59.fr 03 27 84 64 70	Sophie Barthélémy sbarthelemy@ville-dijon.fr 03 80 74 51 98
Assistant commissaire	Gergely Barki 1165 Budapest Csenkesz utca 13, Hongrie T : 06-30/2579-793 barki@arthist.mta.hu		Aude Marchand a.marchand@musee-ceret.com 04 68 87 97 37	Anne-Sophie Bermonville asbermonville@cg59.fr 03-27-84-64-56	
Directeur du musée	-	Lóránd Bereczky T : +361 3560049 Fax : +361 2126631 komlos.aniko@mng.hu	Joséphine Matamoros j.matamoros@musee-ceret.com 04 68 87 27 76	Dominique Szymusiak dszymusiak@cg59.fr	Sophie Jugie sjugie@ville-dijon.fr 03 80 74 53 78
Directeur adjoint du musée	-	Anna Javor, Conservatrice javor.anna@mng.hu T :+36-1-375-5084, Fax : +361 375 8898			
Régisseur des expositions	-	Eszter Földi foldi.eszter@mng.hu	Luce Lebart l.lebart@musee-ceret.com 04 68 87 83 80	Audrey d'Hendecourt adhendecourt@cg59.fr	Virginie Barthélémy vbarthelemy@ville-dijon.fr 03 80 74 55 29

				03-27-84-64-51	
Responsable administratif et financier		Ilona Czolk directrice de l'administration de la GNH czolk.ilona@mng.hu	Isabelle Ayel i.ayel@musee-ceret.com 04 68 87 97 32	Magali Dispan de Floran mdispan-de-floran@cg59.fr 03 27 84 64 55	Anne Coste de Champeron acostedechamperon@ville-dijon.fr 03 80 74 56 01
Comptable assignataire		Eniko Cser cser.eniko@mng.hu	M. le Trésorier municipal de Céret	M. le Trésorier-payeur départemental du Nord Paierie départementale 323 Boulevard Hoover 59600 Lille tel 03 20 49 66 20 fax 03 20 53 33 06	M. le Trésorier municipal de Dijon 4 rue Jeannin BP 1528 21034 Dijon cedex tel 03 80 36 26 10 fax 03 80 66 55 45 t021013@cp.finance.s.gouv.fr
Adresse complète du musée, fax		Adresse officielle GNH : H-1014 Budapest, Szent György tér 2. Adresse postale : H-1250 Budapest, P.O.B. 31. Siège : H-1014 Budapest, Budavári Palota A-B-C-D épület/batiment	Musée d'art moderne de Céret 8 boulevard Maréchal Joffre BP 60413 66403 CERET cedex tel +33 4 68 87 27 76 / fax + 33 4 68 87 31 92 contact@musee-ceret.com	Musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis Palais Fénelon, Place Commandant Richez 59360 Le Cateau-Cambrésis tel +33 3 27 84 64 50 / fax + 33 3 27 84 64 54 museematisse@cg59.fr	Palais des ducs et des Etats de Bourgogne BP1510 21033 Dijon cedex tel +33 3 80 74 52 70 / fax + 33 3 80 74 53 44 museedesbeauxarts@ville-dijon.fr

IV. Modalités juridiques

IV.1. Modalités de modification de la convention

Les éventuelles modifications de la présente convention interviendront :

- après signature d'un avenant, pour ce qui concerne les points essentiels de la convention. Sont considérés comme points essentiels : les dispositions générales d'organisation de l'exposition, toute modification de contenu de l'annexe B au-delà du 28 février 2008, toute modification de l'annexe D.
- après signature d'un accord écrit, pour ce qui concerne des points de détail ne remettant pas en cause les éléments essentiels de la convention. Sont considérés comme points de détail : l'adaptation de l'annexe C (synopsis du catalogue) et des modalités concernant le catalogue, une adaptation légère des modalités techniques de transport et d'assurance.

Les organisateurs français pourront convenir séparément de modifications de points essentiels ou de points de détail de la présente convention dans la mesure où ces modifications n'affectent ni les droits ni les obligations de la GNH au titre de la présente convention.

IV.2. Résiliation

Dans l'hypothèse où l'un des signataires de la présente convention serait conduit, en raison d'une cause réelle et sérieuse, à renoncer à sa participation à l'organisation de l'exposition, il notifiera sa décision aux autres signataires par lettre recommandée avec accusé de réception, au minimum 6 mois avant le début de son étape.

Le signataire défaillant devra régler sa participation à l'ensemble des dépenses réalisées ou déjà engagées au jour de la réception de la lettre de notification de sa décision, conformément à l'annexe D. Le règlement interviendra sur production des factures ou lettres de commande par les autres signataires. Ceux-ci ne pourront prétendre à aucune indemnité du signataire défaillant.

Les autres signataires feront leur affaire des dépenses restant à engager au jour de réception de la lettre de notification du signataire défaillant.

IV.3. Règlement des litiges

En cas de litige, la version en français de la convention sera considérée comme la version de référence.

En cas de litige, les signataires conviennent de tenter de trouver un règlement amiable à leur différend.

Dans le cas où ceci s'avérerait impossible, le litige serait porté devant le tribunal administratif de Dijon.

IV.4. Loi applicable

La loi applicable est la loi française.

IV.5. Durée de la convention

La présente convention prendra effet le *XX/XX/XX (date à compléter selon dates des délibérations et décisions indiquées en préambule)*

La présente convention est établie pour la durée de l'exposition, jusqu'à la clôture des opérations administratives et financières citées à l'article II.3.d. de la présente convention.

V. Liste des annexes

- Annexe A : synopsis de l'exposition
- Annexe B : liste des oeuvres auxquelles s'appliquent les dispositions de la présente convention
- Annexe C : synopsis du catalogue
- Annexe D : annexe financière
- Annexe E : liste des oeuvres hors annexe B rejoignant le convoi de transport des oeuvres de l'annexe B

Il est établi une version en français et une version en hongrois de la présente convention, chacune signée en 5 exemplaires originaux.

Fait à Budapest,

Pour la Galerie Nationale Hongroise,
Le Directeur,

Lóránd Bereczky

Fait à Céret,

Pour l'Etablissement public de coopération culturelle
du musée d'art moderne de Céret,
Le Président,

Christian Bourquin

Fait à Lille,

Pour le Département du Nord,
Le Président du Conseil Général,

Bernard Derosier

Fait à Dijon,
Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,

François Rebsamen

Annexe A

Synopsis de l'exposition

Fauves hongrois 1904-1914

Si les liens culturels entre la France et la Hongrie se sont resserrés depuis la chute du communisme en Europe en 1989, comme en témoigne notamment la récente exposition itinérante *Ombres et lumières. Quatre siècles de peinture française* inaugurée à Budapest à la fin de l'année 2004, force est de constater que les affinités artistiques entre nos deux pays remontent bien plus loin.

La culture occidentale, et plus particulièrement la culture française, a joué en effet un rôle majeur dans la formation et l'épanouissement de l'art moderne hongrois à la fin du XIXe et au début du XXe siècle. C'est à cette période charnière de l'histoire de l'art européen qu'émergent, en réaction contre l'enseignement académique, les premières écoles artistiques nationales prônant alors une pédagogie moderne et ouverte aux expériences occidentales. L'une des ces plus célèbres écoles est celle de **Nagybánya** (actuelle Roumanie) qui a pour principal chef de file **Károly Ferenczy** dont l'art allie sagement la tradition naturaliste de son maître **Simon Hollósy** aux innovations de l'impressionnisme français. Délaissant les académies de Vienne et de Munich, les jeunes artistes hongrois ont alors les yeux résolument tournés vers Paris.

Lié au groupe des Nabis pendant son séjour en France, **József Rippl-Rónai** introduit dès son retour en Hongrie l'élégance raffinée du symbolisme et de l'Art Nouveau. Ces années 1900 voient se multiplier, à Budapest, d'importantes expositions qui révèlent au public hongrois les plus grands maîtres de l'art français contemporain, de Manet à Van Gogh, en passant par Degas, Seurat, Matisse, Cézanne et Gauguin. Dès lors, les artistes hongrois se partagent entre Paris, où ils étudient pendant l'hiver, tout en participant aux salons les plus avant-gardistes – le Salon d'Automne et celui des Indépendants –, Nagybánya et Budapest où ils peignent et exposent pendant l'été et l'automne. Stimulé par l'exemple de Rippl-Rónai, **Béla Czóbel** donne le ton : élève à l'Académie Julian, riche vivier de l'art moderne français, il côtoie les Fauves parisiens auprès de qui il expose quelques oeuvres au fameux Salon d'Automne de 1905. C'est sous son impulsion et celle des nouvelles tendances venues de France que se forme en Hongrie, entre 1906 et 1907, le groupe des néos, abréviation ironique du terme néoimpressionniste, né sous la plume d'une certaine presse conservatrice. Parmi eux se dégagent les personnalités de **Vilmos Perrott Csaba**, élève de Matisse de 1906 à 1911, celle de **Sándor Ziffer**, qui découvre avec enthousiasme l'art de Gauguin, ou encore celles de **Lajos Tihanyi**, **Géza Bornemisza**, **Tibor Boromisza**, **Sándor Galimberti** et son épouse **Valéria Dénes**, tous deux proches du cercle de Matisse dans les années 1910.

Vers 1908-1909, **Béla Czóbel** et **Odön Márffy** se rendent régulièrement dans la propriété du peintre **Károly Kernstok**, à Nyergesújfalu, au bord du Danube, pour y réaliser des peintures fauves.

Mais c'est dans la métropole hongroise que naît, le 30 décembre 1909, le groupe des Huit dont le radicalisme d'inspiration occidentale a son équivalent dans les domaines de la littérature et de la musique de **Béla Bartók** : **Károly Kernstok**, **Béla Czóbel**, **Lajos Tihanyi**, **Dezső Czigány**, **Odön Márffy**, **Róbert Berény**, **Bertalan Pór** et **Dezső Orbán**.

Si l'influence de Matisse est surtout perceptible dans la représentation des nus et dans les vues, aux épais empâtements et aux couleurs vives, du village et des environs de Nagybánya, celle de Cézanne prévaut en revanche davantage dans les natures mortes et dans certains portraits. Aussi, le fauvisme hongrois, loin d'être une pâle transcription de la mouvance française, apparaît-il bien davantage comme une savante et complexe synthèse entre l'expressivité de la couleur matisienne et la rigueur de la plasticité cézannienne et déjà cubisante. D'ailleurs, ces Fauves hongrois ne se sont jamais définis comme un groupe sous cette appellation, employée aujourd'hui par commodité et par analogie avec les autres tendances du fauvisme européen. Ils sont plutôt des artistes aux personnalités individuelles et singulières mais partageant le même esprit moderne et les mêmes idéaux radicaux dans leur conception de la peinture.

Fruit d'un programme de recherche commun mené il y a trois ans par la Galerie nationale hongroise et l'Université de Budapest, ce projet s'est concrétisé l'année dernière par une exposition présentée à la Galerie Nationale Hongroise de Budapest, du 21 mars au 20 août 2006, sous le titre *Fauves hongrois, de Paris à Nagybánya, 1904-1914*, et dont les commissaires étaient Krisztina Passuth, Gergely Barki et György Szücs. L'objet de ces travaux était de poursuivre, sept ans après la grande exposition parisienne *Le Fauvisme ou l'Épreuve du feu*, la réflexion sur la diffusion du fauvisme français en Europe centrale, et plus particulièrement en Hongrie à laquelle l'exposition de 1999 n'avait consacré qu'une petite section. Bien que centrée sur ses artistes nationaux, l'exposition de Budapest s'était aussi intéressée à cette confrontation entre l'art de Matisse et de son cercle (Derain, Braque, Friesz, Vlaminck, Dufy, Van Dongen, Camoin, Manguin, Marquet...) et l'expression hongroise du fauvisme.

Initiée par la Hongrie, avant d'être proposée à Dijon puis au Cateau-Cambrésis et à Céret, cette exposition a pour but de présenter et de faire connaître au public français le travail de ces jeunes artistes, pour la plupart encore méconnus en France, qui révolutionnèrent la peinture magyare au contact des nouveaux courants picturaux du XXe siècle, en particulier le Fauvisme, et qui ouvrirent la voie aux différentes Avant-Gardes européennes.

Evoqué à Budapest, le dialogue pictural entre la Hongrie et la France sera repris, avec quelques variantes, à Dijon. Pour la capitale bourguignonne, cette exposition s'inscrit dans le prolongement des précédentes expositions liant son musée des Beaux-Arts aux plus grands musées hongrois. Déjà, en 1995, l'exposition *Budapest 1869-1914*, organisée avec la collaboration de la Galerie nationale hongroise, avait permis de replacer la modernité hongroise dans un contexte européen et de mettre en évidence, par le jeu des comparaisons, les relations étroites mais longtemps méconnues nouées entre l'école de peinture hongroise et l'art occidental, en particulier français et germanique.

L'organisation, dans le cadre prestigieux du musée des Beaux-Arts de Budapest, d'une exposition d'envergure internationale consacrée aux amitiés artistiques de Monet, à l'occasion de l'année de la France en Hongrie en 2003-2004, aura à nouveau permis au musée des Beaux-Arts de Dijon, co-commissaire de l'opération, de poursuivre cette réflexion autour des relations entre l'art français et la culture magyare, à travers le goût des amateurs et des collectionneurs hongrois pour l'impressionnisme.

En s'associant à cette aventure, les musées de Céret et du Cateau-Cambrésis, lieux emblématiques de l'art moderne français, ont renforcé la cohérence de ce projet. Comme Nagybánya, la petite cité catalane de Céret a attiré dans les premières décennies du XXe siècle de nombreux artistes d'avant-garde, autour du mouvement cubiste et de ses deux personnalités majeures Picasso et Braque qui ont séjourné dans la ville à partir de 1911. Les liens avec le port voisin de Collioure, situé à 30 kms à peine, ont toujours été importants et fertiles. Le musée de Céret travaille depuis plusieurs années à faire connaître l'histoire des quatre sites : Céret-Collioure-Cadaquès et Banyuls. Aristide Maillol a joué un rôle fédérateur sur ces quatre lieux et a lui-même accueilli de nombreux artistes dont Rippl-Rónai, au moment de leur période Nabi à la fin du XIXe siècle. Une amitié à laquelle la présentation de Céret fera écho à travers la présentation de quelques oeuvres réalisées par Rippl-Rónai à Banyuls.

Ville natale de Matisse, Le Cateau-Cambrésis, dans le nord de la France, doit sa réputation à sa collection d'oeuvres de Matisse, données à l'origine par l'artiste, et considérablement enrichie depuis, à la qualité architecturale de son nouveau musée et à ses expositions temporaires, en particulier sur Matisse (*Matisse et l'arbre, Matisse et la couleur des tissus...*). Ce projet est aussi pour ces deux musées français l'occasion de poursuivre leur collaboration autour de problématiques communes, comme ce fut déjà le cas en 2005 avec la célèbre exposition *Matisse-Derain, Collioure 1905, un été fauve*, présentée dans le cadre du centenaire du Fauvisme.

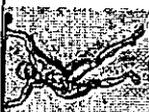
Le commissariat de l'exposition a été confié, du côté hongrois, à Krisztina Passuth, Gergely Barki et György Szücs et du côté français, à Joséphine Matamoros, directrice du musée d'art moderne de Céret, Dominique Szymusiak, directrice du musée Matisse au Cateau-Cambrésis, et à Sophie Barthélémy, conservateur au musée des Beaux-Arts de Dijon. Les trois étapes de l'exposition seront accompagnées par un catalogue. Cette publication qui réunira des contributions scientifiques de spécialistes des deux pays – universitaires et conservateurs – sera l'occasion d'appréhender, sous un angle à la fois original et inédit, le développement du fauvisme en Hongrie, la perception et la réception du fauvisme hongrois en France et celles du fauvisme français en Hongrie.

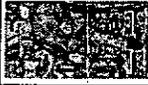
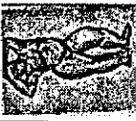
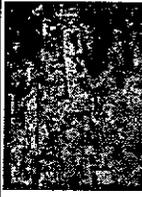
Outre la présentation chronologique et thématique de cette révolution artistique majeure du modernisme hongrois, l'exposition et le catalogue auront pour objectifs de dégager et de comparer les caractéristiques des lieux emblématiques du fauvisme hongrois (Paris, Nagybánya, Nyergesújfalu, Budapest). Elle permettra, en outre, d'attirer l'attention des visiteurs sur les affinités et les disparités entre ces deux tendances du fauvisme européen, en mettant en évidence les spécificités du fauvisme hongrois dont les racines sont à rechercher dans la tradition nationale et la peinture française. A côté des genres picturaux traditionnels, tels que le paysage, la nature morte, le nu et le portrait, avec une prédilection caractéristique du fauvisme pour l'autoportrait et le portrait d'artiste, seront évoqués des thèmes caractéristiques de l'époque, comme l'exotisme, illustré en Hongrie par le motif des tziganes, emprunté autant à la vie paysanne qu'à la thématique de la gitane, si chère à Matisse et à Van Dongen.

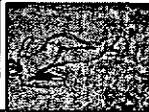
A travers une importante sélection d'oeuvres – peintures, dessins et gravures – provenant des plus prestigieuses collections publiques et privées hongroises (Musée des Beaux-Arts de Budapest, Galerie nationale hongroise de Budapest, Musée Rippl-Rónai de Kaposvár, Musée Janus Pannonius de Pécs...), à laquelle s'ajouteront pour l'étape dijonnaise, une série d'une quinzaine d'oeuvres de Fauves français et pour l'étape pyrénéenne, quelques oeuvres de Rippl-Rónai et de Maillol, l'exposition évoquera cette aventure passionnante, mais encore mal connue en France et même en Hongrie, du fauvisme hongrois, de 1904 à 1914.

Annexe B

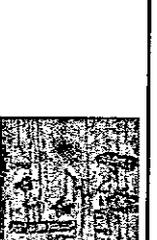
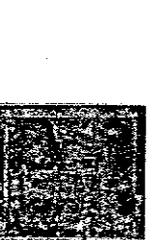
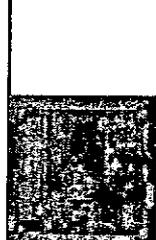
Liste des œuvres auxquelles s'appliquent les dispositions de la présente convention

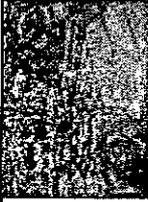
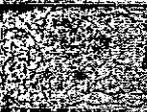
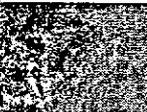
Œuvres provenant de Hongrie								
CAT	COLLECTION	ARTISTE	EXPO	ŒUVRE	N° CAT	Dimensions	N° Invent.	Photo
Musée	Baja, Musée Türr István	Boromisza	Ce Ca Di	Portrait de Mme Miklós Kózsa, 1909 Huile sur carton		58 x 48 cm		
Musée	Budapest, Budapesti Történeli Múzeum – Kiscelli Múzeum 1037 Budapest, Kiscelli u. 103. Dr. Bodó Sándor főigazgató (director-general) Fitz Péter igazgató (director) Tel.: (36-1) 2500304; 3888560	Berény, Róbert	Di	Femme étendue, 1906 Encre de Chine, lavis sur papier	23	20,5 x 30,5 cm	BTM 62.57	
Musée	Budapest, Budapesti Történeli Múzeum – Kiscelli Múzeum	Berény, Róbert	Ca	Femme avec un vase, 1907 Encre de Chine sur papier	34	31 x 20 cm	BTM 62.58	
Musée	Budapest Galerie Nationale Hongroise Budavári Palota A-B- Cdépület, 1250 Budapest, Pf 31	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Nu féminin couché, 1907 Huile sur toile	12	33 x 44 cm	MNG 61.39T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Berény, Róbert	Ca	Garçon nu à l'haltère, 1907 Encre sur papier	29	30,8 x 20,7 cm	MNG F 58.17	

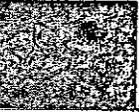
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Boromisza, Tibor	Di	Harvest, 1911 lithographie couleur sur papier	87	32,9 x 24 cm	MNG library E 872	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Csók, István	Ce Ca Di	Coffre aux tulipes, 1910 Huile sur toile	91	120 x 94 cm	MNG 62.45 T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Homme assis, 1906 Huile sur toile	105	169,5 x 79,5 cm	MNG.55.752	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Czóbel, Béla	Ce	Nu féminin debout, 1907 Fusain sur papier	116	44,6 x 33,3 cm	MNG F84.58	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Galimberti, Sándor	Ce Ca Di	Vue de ville (Nagybánya), v. 1909 Huile sur toile	127	72,5 x 80 cm	MNG 87.22T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Huszár, Vilmos	Ce Ca Di	Vieille femme avec un landau, 1906 Huile sur toile	135	37 x 48 cm	MNG 86.23T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Kernstok, Károly	Ce Ca Di	Garçon nu appuyé contre un arbre, vers 1908-09 Huile sur carton	148	67 x 42,5 cm	MNG 9035	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Kernstok, Károly	Di	Nu féminin, vers 1908 Plume et encre de Chine sur carton	157	59,8 x 36,9 cm	MNG 1949-4205	

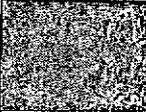
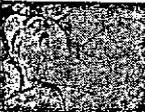
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Kernstok, Károly	Ca	Nu féminin, vers 1908 Plume et encre de Chine sur carton	159	57,5 x 40,5 cm	MNG 1949-4207	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Kernstok, Károly	Ce	Nu féminin, vers 1908 Plume et encre de Chine sur carton	158	61 x 40,4 cm	MNG 1949-4206	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Kernstok, Károly	Ce Ca Di	Portrait de Bela Czobel au chapeau de paille, 1907 Huile sur toile	145	101,4 x 70 cm	MNG 6826	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Márffy, Ödön	Di	Nu féminin debout, 1911 Encre de Chine sur papier	176	37 x 17 cm	MNG 1912-414	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Márffy, Ödön	Ca	Nu masculin, 1912 Encre de Chine sur papier	177	37 x 21,3 cm	MNG 1912-413	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Márffy, Ödön	Ce	Tête de femme, deb. 1912 Encre de Chine sur papier	180	32 x 29,5 cm	MNG 1912-415	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Nemes Lampérth, József	Ce Ca Di	Autoportrait, 1911 Huile sur toile	183	74,5 x 59,2 cm	GNH 65.28 T	

Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Nemes Lampérth, József	Di	Pont sur la Seine, 1913 Encre de Chine sur papier	188	33 x 50 cm	GNH 1914-497	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Nemes Lampérth, József	Ca	Nu de femme, 1914 Encre de Chine sur papier		36,4 x 56 cm	GNH F63-225	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Autoportrait, vers 1907 Huile sur toile	198	45 x 47 cm	MNG FK 5828	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Portrait de Sándor Ziffer, v 1907 Huile sur toile	203	100 x 80 cm	MNG 86.17	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai, József	Ce	Autoportrait, v 1910 Encre de Chine sur papier	230	29 x 21,5 cm	MNG FK 5282	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai, József	Ca	Jeune fille s'agenouillant, vers 1910 Encre de Chine sur papier	227	29 x 23 cm	MNG F.76.146	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai, József	Di	L'habillement, avant 1910 Encre de Chine sur papier	228	28,5 x 23 cm	MNG F. 76.143	

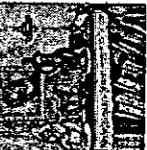
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Femmes s'habillant, 1912-13 Huile sur carton	221	68,5 x 96,5 cm	MNG FK 5929	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Nus, avant 1911 Huile sur bois	217	70 x 103 cm	MNG 75.134T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Tihanyi, Lajos	Ca Ce.	Baigneurs, 1907 Huile sur toile	232	80 x 73 cm	MNG 68.50.T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Tihanyi, Lajos	Ce Ca Di	Scène de rue à Nagybánya, 1908 Huile sur toile	236	70 x 70 cm	MNG 10.479	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Tihanyi, Lajos	Ca	Etude pour les Canoteurs, 1907-08 Crayon sur papier	256	21,7 x 17,4 cm	MNG F68-27	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Tihanyi, Lajos	Ca Ce	Chapelle de la Vierge-Marie à Nagybánya, verso: Nature morte aux fleurs en pot, vers 1908 Huile sur toile	237	67x 61 cm	MNG 68.51.T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Tihanyi, Lajos	Ca Ce	Canoteurs, 1907-08, verso: Place Klauzál, 1909 Huile sur toile	238	69,6 x 58,5 cm	MNG 68.49.T	

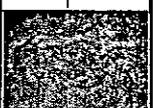
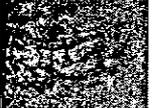
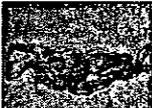
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Vaszary, János	Ce Ca Di	Port de Monaco, 1905 Huile sur toile	269	56,5 x 69,5 cm	MNG 77.39	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Bateaux sur la Seine, 1911 Huile sur toile	285	46 x 61 cm	MNG 88.13.T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Ziffer, Sándor	Ca Ce	Vue de la place Gábor Baross à Budapest, 1908 Huile sur toile	275	73,5 x 60 cm	MNG 63.81.T	
Musée	Budapest, Galerie Nationale Hongroise	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Paysage d'hiver à la barrière, début années 1910 Huile sur toile	284	91,5 x 109,3 cm	MNG 60.26.T	
Musée	Budapest Galerie Nationale Hongroise		Ce Ca Di	Coffre Bois peint				
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum 1146 Budapest, Dózsa György út 41. Dr. Baán László foigazgató(director-general) Tel.: (36-1) 469-7100	Matisse Henri	Ce	Nu de face, vue plongeante, 1906 Lithographie sur papier	300 d	43,6 X 25,4 cm	SZM 1913-1463	
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Ce	Figure de dos au collier noir, 1906 Lithographie sur papier	300 c	41 x 27,5 cm	SZM 1913-1464	

Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Ce	Nu accroupi les yeux baissés, 1906 Lithographie sur papier	300 a	39,6 x 21,3 cm	SZM 1913-1470		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Ce	L'idole, 1906 Lithographie sur papier	300 b	44,7 x 22,2 cm	SZM 1913-1461		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Di	Nu mi-allongé, bras repliés vers les yeux, 1906 Lithographie sur papier	300 e	43,2 x 24,5 cm	SZM 1913-1460		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Di	Nu au pied droit sur un tabouret, 1906 Lithographie sur papier	300 f	41,5 x 19,3 cm	SZM 1913-1469		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Di	Nu accroupi, profil à la chevelure noire, 1906 Lithographie sur papier	300 g	39,5 x 21,5 cm	SZM 1913-1471		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Di	Torse aux bras croisés, 1906 Lithographie sur papier	300 h	41 x 24,2 cm	SZM 1913-1462		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Ca	Figure pensive au fauteuil pliant, 1906 Lithographie sur papier	300 i	37,4 x 27 cm	SZM 1913-1468		
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyujtemény	Matisse Henri	Ca	Tête renversée, 1906 Lithographie sur papier	300 j	44,9 x 27,8 cm	SZM 1913-1465		

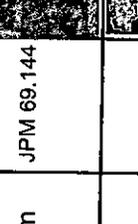
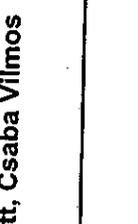
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyűjtemény	Matisse Henri	Ca	Nu de trois-quarts, la tête penchée, 1906 Lithographie sur papier	300 k	42,2 x 27,2 cm	SZM 1913-1467	
Musée	Budapest, Szépművészeti Múzeum, Grafikai Gyűjtemény	Matisse Henri	Ca	Tête de femme, les yeux clos, 1906 Lithographie sur papier	300 l	44 x 27,5 cm	SZM 1913-1466	
Musée	Budapest, Petöfi Irodalmi Múzeum 1053 Budapest, Károlyi Mihály u. 16. E. Osorba Csilla igazgató(director) Tel: (36-1) 317-3361150, 317-3450	Tihanyi, Lajos	Ce Ca Di	Intérieur, 1908 Huile sur toile	235	59 x 55 cm	PIM 65.24.1	
Musée	Budapest, Petöfi Irodalmi Múzeum	Tihanyi, Lajos	Ce	Intérieur, 1907 Crayon sur papier	244	26,8 X 21 cm	PIM 64.1535	
Musée	Budapest, Történeti Múzeum Fovárosi Képtára,	Nemes Lampérth, József	Ce	Arbres, 1912 Aquarelle sur papier	189	40 x 28 cm	BTM 69.114.1	
Musée	Esztergom, Balassa Múzeum, 2500 Esztergom, Pázmány Péter u. 13. Dr. Horváth István igazgató (director) Tel.: 06-33-412584; 412185	Kernstok, Károly	Di	Garçon nu, 1909 Encre de Chine sur papier	162	34 x 20 cm	BBM 69.1.1	

Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum 7400 Kaposvár, Fo u. 10. Dr. Winkler Ferenc igazgató(director) Tel.: 06-82-314011, 314212	Czigány, Dezso	Ce Ca Di	Actrice au chapeau jaune, v 1907 Huile sur toile	92	53,4 x 39,8 cm	RRM 55.385	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Czigány, Dezso	Ce Ca Di	Autoportrait, 1909 Huile sur toile		58 x 40 cm	RRM 55.371	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Galimberti, Sándor	Ce Ca Di	Detail du Nagybánya (Toits de Nagybánya), v 1907-08 Huile sur toile	124	75 x 64 cm	RRM 67.15	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Kernstok, Károly	Ce Ca Di	Portrait de jeune fille, 1909 Huile sur carton	150	48 x 35 cm	RRM 55.330	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Márfy, Ödön	Ce Ca Di	Chambre verte, v 1907 Huile sur toile sur carton	165	39,5 x 50 cm	RRM 55.366	
	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Márfy, Ödön	Ce Ca Di	Nu féminin, vers 1908 Huile sur toile	167	64 x 49 cm	RRM 55-367	

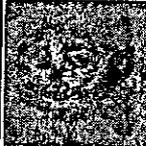
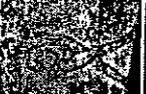
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Nu féminin, 1910 Huile sur toile sur carton	204	52 x 41 cm	RRM 55.403	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Mes modèles dans mon jardin de Kaposvár, 1911 Huile sur carton	219	70 x 100 cm	RRM 81.8.1	
Musée	Kaposvár, Rippl-Rónai Múzeum	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	L'atelier de Kaposvár, 1911 Huile sur carton	218	48 x 67,5 cm	RRM 82.7.1	
Musée	Kecskemét, Kecskeméti Képtár Cifrapalota 6000 Kecskemét, Rákóczi út 1. Pf. 165. Ifj. Gyergyádesz László igazgató(director) Tel: 06-76-480776; 06-30- 2872549	Bornemisza, Géza	Ce Ca Di	Nature morte avec un vase blanc, 1909 Huile sur toile	67	55,5 x 60 cm	KK 56.44	
Musée	Kecskemét, Kecskeméti Képtár	Bornemisza, Géza	Ca Ce	Nature morte, v. 1910 Huile sur toile	68	69 x 64 cm	KK 56.47	

Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum 7621 Pécs, Káptalan u. 5. Millei Iлона igazgató (director) (2007 januártól /from January 2007/: Fabényi Júlia) Tel: 06-20-96118326	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Femme en peignoir rouge, 1907 Huile sur carton	8	92 x 58,5 cm	inv 75.215	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Berény, Róbert	Ce	Femme tirant sur ses cheveux, vers 1907 Crayon et craie	38	31,3 x 19,2 cm	JPM 81.17	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Berény, Róbert	Ca	Nu debout, 1907 Fusain sur papier	25	31,3 x 23,2 cm	JPM 72.3	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Berény, Róbert	Ca	Nu féminin debout, étude pour le Nu de Montparnasse III, 1907 Fusain sur carton	32	31 x 23 cm	JPM 78.260	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Berény, Róbert	Di	Esquisse pour le Nu de Montparnasse V, 1907 Fusain sur carton	33	32,5 x 21,3 cm	JPM 83.8	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Autoportrait en haut de forme, 1907 Huile sur toile	14	79 x 60 cm	JPM 87.8	

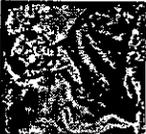
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Czigány, Dezso	Ca Ce	Portrait d'Irén Jakab, 1908 Huile sur toile	94	94 x 73 cm	JPM 81.31	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Czóbel, Béla	Ca Ce	Cour à Nyergesújfalu, vers 1907, Huile sur toile	110	72 x 80 cm	JPM 62.6	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Garçons assis, v 1907, Huile sur toile sur carton	111	67 x 97 cm	JPM 78.150	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Csók, István	Ce Ca Di	Enterrement "Sokac", dans le cimetière de Darázs, 1909 Huile sur toile	90	66,5 x 86 cm	JPM 52.58.1	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Galimbéti, Sándor	Ca Ce	Motif à Nagybánya, 1911 Huile sur toile	129	90 x 130 cm	JPM 81.148	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Huszár, Vilmos	Ca Ce	Dans le jardin, 1906 Huile sur toile	136	90 x 112 cm	JPM 88.49	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Márfy, Ödön	Di	Nu debout, v 1911 Encre et plume sur papier	179	34 x 21 cm	JPM 79.320	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Márfy, Ödön	Ce	Nu assis, v 1911 Encre de Chine sur papier	178	b	JPM 79.321	

Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Perlott, Csaba Vilmos	Ca Ce	Nu féminin debout, 1910 Huile sur toile	205	64 x 48 cm	JPM 69.144	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Garçons se baignant, v 1911 Huile sur toile	209	77 x 91 cm	JPM 76.259	
Musée	Pécs, Janus Pannonius Múzeum	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Autoportrait, v 1908 Huile sur toile	283	41 x 30 cm	JPM 73.205	
Musée	Ferenczy Múzeum, Szentendre 2001 Szentendre, Pf.: 49. Dr. Simon László megyei múzeumigazgató (County museum- director) Tel.: 06-26-310790, 310244	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Rue de village, 1906 Huile sur toile	109	90 x 75 cm	FM 80.20	
Musée	Ferenczy Múzeum, Szentendre, Hongrie	Czóbel, Béla	Ca	Portrait en bleu (Profil féminin), vers 1907 Aquarelle sur papier	119	56,5 x 39,5 cm		
Musée	Székesfehérvár, Városi Képtár-Deák Gyűjtemény, 8000 Székesfehérvár, Oskola u. 10. Dr. Nagy Zoltán igazgató(director) Tel.: 06-22-329431	Orbán, Dezso	Ca Ce	Maisons à Charenton, 1908, huile sur toile au verso Nu féminin, 1907-08	194	53,5 x 67,5 cm	SZVK 89.28.1	

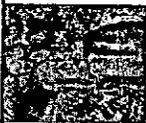
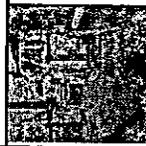
Musée	Székesfehérvár, Galerie Municipale Deak Dénes Collection	Bornemisza Géza	Ce Ca Di	Nature morte aux fleurs, v. 1910 Huile sur toile	69	56 x 55 cm	89.156.1D	
Musée	Szeged, Móra Ferenc Múzeum 6720 Szeged, Roosevelt tér 1-3. Dr. Horváth Ferenc mb. megyei múzeuml igazgató(County museum-director) Tel.: 06-62-549040	Kukovecz, Nana	Ca Ce	Cavalier, 1906-1908 Huile sur toile	164	76 x 86,5 cm	MFM 55.136.1	
Musée	Tata, Kuny Domokos Megyei Múzeum 2892 Tata, Pf.: 224. Dr. Holló Szilvia Andrea igazgató (director) Tel.: 06-34-589808	Kernstok, Károly	Ce	Nu féminin debout, vers 1908 Encre de Chine sur papier	160	31,6 x 12,6 cm	KDM 73.13.9	
Musée	Tata, Kuny Domokos Megyei Múzeum	Kernstok, Károly	Di	Garçon nu au bord de l'eau, vers 1909 Encre de Chine sur papier	154	45 x 31,8 cm	VMM n°K 2005.327	
Musée	Sümeg, Musée de la Ville, Városi Múzeum, dépôt de Horváth, Béláné özv.	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Nature morte, 1906		57,8 x 40,5 cm		
Musée	Sümeg, Musée de la Ville, Városi Múzeum, dépôt de Horváth, Béláné özv.	Kernstok, Károly	Ce Ca Di	Nu debout, 1908 Huile sur toile		116 x 42 cm		

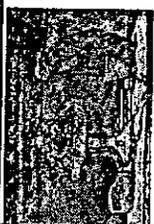
Privé Hongrie	Banque Nationale Hongroise, Budapest	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Musiciens (son épouse et son fils), 1907 Huile sur toile	273	81 x 93 cm	
Privé Hongrie	Barki, Gergely 1165 Budzpest, Csenkesz útca 13, Hungary T:06-30/2579-793 barki@artist.uta.hu gero@axelero.net	Berény, Róbert	Di	Autoportrait en haut de forme, 1907 Fusain sur papier	36	32 x 24 cm	
Privé Hongrie	Barki, Gergely	Berény, Róbert	Ca	Autoportrait montrant de la colère, 1907 Aquarelle sur papier	39	21,7 x 18,6 cm	
Privé Hongrie	Bartóki János, Szeged, Hongrie	Tihanyi, Lajos	Ce Ca Di	Pont Saint-Michel, 1908, verso: Adam et Eve, v 1907 Huile sur toile	233	55 x 65 cm	
Privé Hongrie	Breznay, Pál, Budapest et Paris	peintre hongrois inconnu	Ca Ce	Modèle Nagybánya dans un jardin, v 1906 Huile sur toile	137	93 x 76 cm	
Privé Hongrie	Boromisza Bequest, Szentendre, Hongrie	Boromisza, Tibor	Ce	Etude de nu, 1910 Fusain et gouache sur papier	86	60 x 40 cm	
Privé Hongrie	Dr Debreczeni, Kálmánné, Esztergom	Kernstok, Károly	Ca Ce	Garçon nu dans le jardin à Nyerges, v 1909 Huile sur toile	149	80 x 48 cm	
Privé Hongrie	Egri, János	Berény, Róbert	Ca Ce	Portrait de Bertalan Pór, 1907 Huile sur carton	10	56 x 46 cm	

Privé Hongrie	Elek, Tamás	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Jeune Italienne nue, 1907 Huile sur toile	13	81 x 44 cm	
Privé Hongrie	Gyárfás Tamás	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Place à Paris, 1914 Huile sur carton		74 x 102 cm	
Privé Hongrie	Gombosi Collection, Budapest	Bornemisza, Géza	Ce	Vue de Nagybánya, v 1912 Encre sur papier	79	23 x 30 cm	
Privé Hongrie	Heitler László	Mikola, András ?	Ca Ce	Rue à Paris, 1906 Huile sur carton	182	58 x 51 cm	
Privé Hongrie	Haas János Haas Galéria 1055 Budapest, Falk Miksa u. 13. Tel.: (36-1) 302-5337, 06-20- 9837246 haasgaléria@mail.tvnet.hu	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Rue à Nagybánya, 1909 Huile sur toile	211	41 x 49,5 cm	
Privé Hongrie	Kemény Gyula	Ziffer, Sándor	Ca Ce	Femme au fauteuil, 1908 Huile sur toile	281	80 x 80 cm	
Privé Hongrie	Kiss, Ferenc	Márfy, Ödön	Ce	Lajos Gulácsy, 1907 Encre de Chine et lavis sur papier	174	30,7 x 25,5 cm	
Privé Hongrie	Lusztig Antal Collection	Tihanyi, Lajos	Ca Ce	Petite fille repassant, 1908 Huile sur toile	234	53 x 55 cm	

Privé Hongrie	Strelisky Janos	Galimberti, Sándor	Ce Ca Di	St Raphaël, v. 1912 Huile sur toile	132	104 x 153 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	peintre inconnu (Czóbel, Béla?)	Ce Ca Di	Scène dans un parc, 1906 Huile sur toile	138	70 x 90 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Dénes, Valéria	Ce Ca Di	Nature morte au pot, début années 1910 Huile sur toile	123	40,5 x 50,5 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Iványi Grünwald, Béla	Ce Ca Di	Nu avec perroquet, v 1909 Huile sur toile	141	82,5 x 103,5 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Autoportrait avec statue, v 1910 Huile sur toile	206	76,5 x 64 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Pólya, Tibor	Ce Ca Di	Nu se coiffant dans l'atelier, 1910 Huile sur carton	212	85 x 67 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Intérieur parisien, 1910 Huile sur carton	216	75,5 x 104,5 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Nature morte aux grappes de raisins, 1912 Huile sur carton	220	48,5 x 68 cm	

Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Rippl-Rónai, József	Ca Ce	Nature morte aux oranges, v 1910 Huile sur carton	215	50 x 65 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Nagybánya, la place centrale, 1908 Huile sur toile	277	56 x 69 cm	
Privé Hongrie	Tamás Kieselbach's Collection, Hongrie	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Paysage de Nagybánya avec meufes, 1908 Huile sur toile,	279	56 x 65,5 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Berény, Róbert	Ca Ce	Dans le Parc (Détail du Parc), 1909 Huile sur toile	16	50,5 x 42,5 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Toits à Monaco, 1905 Huile sur carton sur bois	6	59,5 x 48 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Iványi Grünwald, Béla	Ca Ce	Le jardin du Casino à Kecskemet, début 1910 Huile sur carton	144	42 x 55 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Rue de Paris, 1905 Huile sur toile	104	73 x 100,5 cm	

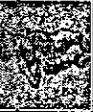
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Bornemisza, Géza	Ce Ca Di	Rue Veresviz à Nagybánya, vers 1910 Huile sur toile	70	55 x 67 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Bornemisza, Géza	Ce Ca Di	Nature morte à l'atelier avec sculpture, 1910 Huile sur toile	71	65 x 70 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Bornemisza, Tibor?	Ca Ce	Marché, vers 1908 Huile sur toile	82a	98 x 98 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Márfy, Ödön	Ce Ca Di	Jeune fille de Nyerges, 1908 Huile sur carton	168	88,5 x 62 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Márfy, Ödön	Ca Ce	Garçon et fille sur un banc vert, v 1907 Huile sur toile	169	95 x 115 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Mikola András	Ce Ca Di	Détail d'une rue de Paris, v 1906 Huile sur toile	181	60 x 49 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Orbán, Dezso	Ca Ce	Petit nu féminin debout, 1911 Huile sur toile	195	54 x 34 cm	

Privé Hongrie	Privé (Joignable par Tamás Kieselbach)	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Cour ensoleillée à Nagybánya, 1907 Huile sur toile	199	100 x 92 cm	
Privé Hongrie	Varga, László	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Les joueurs de balle, vers 1907-08 Huile sur carton	15	50 x 61 cm	
Privé Hongrie	Privé Joignable par Dr. Virág Judit	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Nu féminin couché, 1906 Huile sur toile	7	46 x 60 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Judit Virág, Galerie Mu-Terem)	Iványi Grünwald, Béla	Ce Ca Di	Nature morte aux oranges et perroquet, v 1909 Huile sur carton	142	48 x 60 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par Judit Virág /Galerie Mu-Terem/)	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Vue de haut de la Tour István, 1908 Huile sur toile	276	70 x 70 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par le Galerie Nationale Hongroise)	Rippl-Rónai, József	Ca Ce	Intérieur de l'atelier, 1910 Huile sur carton	223	68,5 x 101 cm	
Privé Hongrie	Privé (Joignable par le Galerie Nationale Hongroise)	Ziffer, Sándor	Ca Ce	Chapelle de la Vierge Marie, v 1908 Huile sur toile	280	69 x 74 cm	
Privé Hongrie	Budapest	Nemes Lampérth, József	Ce Ca Di	Détail de parc avec arbres, 1912 Huile sur toile		95 x 90 cm	

Privé, Hongrie	Hongrie	Márfy, Ödön	Ce	Etude pour Nu féminin couché, 1908 Encre sur papier			
Privé, Hongrie		Rippl-Rónai, József	Ce Ca Di	Nature morte au tapis et chrysanthèmes, vers 1910 Huile sur carton	73 x 102 cm		
Galerie	Kieselbach Tamás Kieselbach Galéria 1055 Budapest, Szent István-krt. 5. Tel.: (36-1) 269-3148, 269-3149 Fax.: (36-1) 269-2219 gallery@kieselbach.hu	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Femme au verre; 1905 Huile sur toile	5	61 x 46 cm	
Galerie	Jurecskó László MissionArt Galéria 1055 Budapest, Falk Miksa ú. 30. Tel.: (36-1) 302-8587 Fax.: (36-1) 301-0195 budapest@missionart.hu	Boromisza, Tibor	Ce	Nu marchant, 1910 Fusain et gouache sur papier	85	60 x 40 cm	
Privé	Virág, Judit, Galerie Mu-Terem 1055 Budapest, Falk Miksa u. 30. Tel.: (36-1) 312-2071, 269-4681 mu-terem.gal@t-online.hu	Galimberti, Sándor	Ce Ca Di	L'atelier de József Rippl-Rónai, 1909 Huile sur toile	128	80 x 60 cm	
Galerie	Virág Judit Mu-Terem Galéria	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Nus en plein air, v 1907-09 Huile sur toile	201	114 x 92 cm	

Œuvres provenant d'autres pays que la Hongrie

Musée France	La Rochelle, Musée d'art et d'histoire, dépôt du FNAC	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Homme assis II (Portrait d'un étudiant hongrois à Paris), 1906 Huile sur toile	106	92 x 54 cm	inv 22-168-6	
Musée France	Paris, Musée National d'Art Moderne Chargée prêts et dépôts Olga Makhroff, T:01-44-78-42-38, F:01-44-78-12-18, olga.makhroff@centrepompi dou.fr Assist.prêt-dépôts: Oriane cabauzon, T:01-44-78-46-54 Régie collections Corinne Picarello(T 01-44-78-41-99, F01-44-78-13-99, corinne.picarello@centrepom pidou.fr) Attachée coll. Claire Both	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Peintres à la campagne, 1906 Huile sur toile	108	79 x 79,5 cm	JP 940P	
Privé Allemagne	Dr. Peisch Gábor ambassador A Magyar Köztársaság Nagykövetsége (Embassy of Hungarian Republic) 10117 Berlin, Unter den Linden 76, Tel.: 49-30-20310138	Perlott, Csaba Vilmos	Ce Ca Di	Ecole de peintres, 1907 Huile sur toile	200	66 x 80 cm		
Privé Allemagne	Dr. Czell Lorenz Birkenstrasse 8 82515 Wolftrathausen, Allemagne czell@t-online.de Tel.: +49-8171-28052, F:+49- 8171-216042, mobile:+49- 171-4173808	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Sur une place (Coin du marché), vers 1905-06 Huile sur toile	107	56,8 x 50,4 cm 74 x 70 x 7 cm encadrée sous verre		
Privé Allemagne	Dr Czell, Lorinc, Allemagne	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	La porte d'entrée rouge, 1908 Huile sur toile	278	55,5 x 65 cm 77 x 87,5 x 4,3 cm encadrée		

Privé Allemagne	Dr Czelli, Lorinc, Allemagne	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Place Baross, Budapest, 1908 Huile sur toile	274	88 x 89 cm 100 x 103 x 7,5 cm encadrée	
Privé Allemagne	Dr Czelli, Lorinc, Allemagne	Ziffer, Sándor	Ce Ca Di	Vieux pont à Nagybánya, 1908 Huile sur toile	282	50,5 x 65 cm 69 x 84 x 5 cm encadrée	
Privé Allemagne	Dr Czelli, Lorinc, Allemagne	Berény, Róbert	Ca Ce	Portrait de György Bölöni, 1906 Huile sur carton	3	70 x 46 cm 90,8 x 66,8 x 6,5 cm encadrée sous verre	
Privé USA	Mr. R. Stanley Johnson Président R.S. Johnson Fine Art 645 N. Michigan, Chicago, IL 60611 e-mail: rs_9@msn.com; rs_johnson@msn.com Tel.: (312) 9431661, Fax.: (312) 9431642	Czóbel, Béla	Ce Ca Di	Homme au chapeau de paille, vers 1906 Huile sur toile	112	58 x 60 cm	
Privé USA	Sós, Dr Thomas A., 315 east 68th Street, Apt PHA, New York, NY 10021 Tel: 001-212-249-2318 mobile 001-917-751-0929 tas2003@med.cornell.edu	Berény, Róbert	Ce	Femme assise sur son lit, 1906 Encre de Chine, lavis sur papier	22	31 x 24,4 cm pas encadrée	
Privé USA	Sos, Dr Thomas A., New York City	Berény, Róbert	Ce Ca Di	Nu de Montparnasse, 1907 Huile sur toile	11	78,5 x 38,5 cm	
Privé USA	Sos, Dr Thomas A., New York City	Berény, Róbert	Ca	Esquisse pour le Nu de Montparnasse II, 1907 Fusain sur papier	31	32 x 24 cm pas encadrée	
Privé USA	Sos, Dr Thomas A., New York City	Berény, Róbert	Ca	Esquisse pour le Nu de Montparnasse I, 1907 Fusain sur papier	30	32 x 21,5 cm pas encadrée	

Annexe C

Synopsis du catalogue Fauves hongrois 1904-1914

Pages de tête

- Pages de titre : p. 1-2
- Remerciements : p. 3-5
- Commissariat : p. 6-7
- Liste des auteurs des essais et des traducteurs (+ abréviations?) : p. 8
- Sommaire : p. 9
- Préface des élus (*à confirmer et préciser*) : p. 10
- Avant-propos commun des trois commissaires français (Sophie Barthélémy, Joséphine Matamoros et Dominique Szymusiak) : *texte à rédiger par SB* : p. 11-12
- Avant-propos de Lorand Bereczky, directeur de la Galerie nationale hongroise de Budapest (*à confirmer*), et de Krisztina Passuth, commissaire scientifique de l'exposition : p. 13-14

Essais

Fauves hongrois – Fauves français

- *Introduction générale de l'histoire, de la culture et de l'art hongrois au début du XXe siècle* (titre provisoire) : Krisztina Passuth : p. 16-26
- *Introduction générale sur le Fauvisme français et son rôle dans la modernité européenne* (titre provisoire) : Jack Flam : p. 27-37
- *L'atelier de Matisse* : Dominique Szymusiak : p. 38-45
- *Fauves d'ouest en est : la leçon de Matisse et de son cercle* : Sophie Barthélémy et Krisztina Passuth : p. 46-66

De Paris à Budapest

- *De l'Académie Julian à l'école libre de Matisse* : Gergely Barki : p. 68-74
- *Les lieux privilégiés des artistes hongrois à Paris (le Café Dôme, les salons, la galerie Berthe Weill...)* : Krisztina Passuth : p. 75-85
- *Pan! Dans l'oeil... La réception critique des Fauves hongrois au Salon parisien de 1904 à 1914* : Sophie Barthélémy : p. 86-96
- *La réception critique des Fauves hongrois en Hongrie* : Attila Rum : p. 97-103
- *Harmonie ou dissonance? : les "Neos" de Nagybánya* : György Szücs : p. 104-114
- *Les Fauves sur les bords du Danube ou Nyergesújfalu pourrait-il avoir été le Collioure hongrois?* : Zoltán Rockenbauer : p. 115-121
- *De Collioure à Nyergesújfalu : l'incidence des sites français et hongrois sur la naissance du fauvisme* : Joséphine Matamoros : p. 122-128
- *Budapest : « Le Paris oriental » dans le désert hongrois* : Péter Molnos : p. 129-137

Sujets et genres

- *De Paris jusqu'au Paradis : voyage autour des nus des Fauves hongrois* : Gergely Barki : p. 139-146
- *Le paysage et la nature ; l'homme et la ville* : György Szücs : p. 147-152
- *Les influences fauves dans la peinture de nature morte hongroise* : Zoltán Rockenbauer : p. 153-159
- *Portraits et autoportraits* : Gergely Barki : p. 160-167
- *Couleur et composition (titre à revoir)* : Gyula Kemény : p. 168-172

Itinéraires d'artistes

- *L'évolution du fauvisme de Béla Czóbel à travers ses portraits de jeunesse* : Gergely Barki : p. 174-182
- *Robert Berény, l'« Apprenti fauve »* : Gergely Barki : p. 183-191
- *L'art de la synthèse : la peinture de Vilmos Perrott Csaba* : Judit Boros : p. 192-199

Biographies d'artistes : p. 200-210

Liste des oeuvres exposées : p. 212-249

Appendice

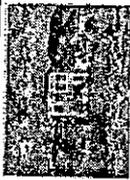
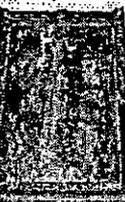
- Chronologie historique et culturelle comparée France-Hongrie (1904-1914) : p. 251-252
- Carte de la Hongrie avec localisation des principaux sites (Budapest, Nagybánya, Nyergesújfalu, Kaposvár, Pécs...) : p. 253
- Les peintres hongrois aux expositions des salons d'Automne et des Indépendants (1904-1914) : Krisztina Passuth et Petra Kárai : p. 254-258
- Adresses des peintres hongrois à Paris : Gergely Barki : p. 258
- Index alphabétique des noms d'artistes cités : p. 259-261
- Bibliographie sélective : p. 262-263
- Crédits photographiques : p. 264

Annexe E

Liste des œuvres (hors annexe B) qui rejoignent le convoi de transport des œuvres de l'annexe B.

Œuvres demandées pour le Musée d'art moderne de Céret uniquement

CAT	COLLECTION	ARTISTE	ŒUVRE	N° Cat Rippl-Rónai	Dimensions	N° Invent.	Photo
Fondation	Budapest, Fondation d'art de M. Gábor Kovács, Collection Kogart. Andrásy út 11, H-1062 Budapest contact Péter Fertőszögi, T.:+361-354-3820, peter.fertoszogi@kogart.hu	Rippl-Rónai József	Maisons de pêcheurs, 1899 huile sur carton		49,5 x 74,5 cm		
Musée	Miskolc, Herman Ottó Múzeum	Rippl-Rónai József	Beau paysage dans les Pyrénées, 1899 Huile sur carton	42	69,5 x 99,5 cm	P 77-319	
Musée	Rippl-Rónai Múzeum, Kaposvár 7400 Kaposvár, Fo u. 10. Dr. Winkler Ferenc igazgató(director) Tel.: 06-82-314011..314212	Rippl-Rónai József	Banyuls, 1899 Huile sur carton	44	75 x 99 cm	inv 55-623	
Musée	Kaposvar, Rippl-Rónai Museum	Rippl-Rónai József	Paysage catalan, 1899 Huile sur toile	45	70,5 x 110 cm	inv 78-11-1	
Musée	Kaposvar, Rippl-Rónai Museum	Rippl-Rónai József	Paysage dans les Pyrénées, 1899 Huile sur toile	46	54 x 73 cm	inv 63-2	

Musée	Kapósvár, Rippl-Rónai Museum	Rippl-Rónai József	La Maison de Maillol, 1899	fig 98			
Musée	Kapósvár, Rippl-Rónai Museum	Rippl-Rónai József	Paysage romantique, 1899	fig 94			
Musée	Galerie Nationale Hongroise Budavári Palota A-B- Cdépület, H-1250 Budapest, POB 31 Contact Anna Javor directrice des collections	Rippl-Rónai József	Paysage, 1899	fig 96			
Musée	Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai József	Paysage 1899 Huile sur toile	47	49 x 63,7 cm	 inv 62-163T	
Musée	Galerie Nationale Hongroise	Rippl-Rónai József	Paysage des Pyrénées (Paysage oriental), 1899 Huile sur carton		74,5 x 99,6 cm	 inv 6766	
Œuvre demandée pour le Musée des Beaux-Arts de Dijon uniquement							
Musée	Pécs, Janus Pannonius Museum	Tihanyi, Lajos	La Madone tzigane, 1908, huile sur toile		84 x 74 cm	JPM 63679	

Convention constitutive de groupements de commandes pour l'exposition

Fauves Hongrois 1904-1914

Musée d'art moderne de Céret, juin 2008 – octobre 2008

Musée départemental Matisse du Cateau-Cambrésis, octobre 2008 – février 2009

Musée des beaux-arts de Dijon, mars 2009 – juin 2009, *La leçon de Matisse*

Préambule

La présente convention établit les termes d'un accord entre :

1- l'**Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) du musée d'art moderne de Céret**, Musée d'art moderne de Céret, 8 boulevard du Maréchal Joffre, BP 60413, 660403 Céret cedex, représenté par son président Christian Bourquin, dûment habilité par la délibération du conseil d'administration en date du XX/XX/2007, désigné ci-dessous « Céret »

2- le **Département du Nord**, Hôtel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59047 Lille cedex, représenté par son président Bernard Derosier, dûment habilité par la délibération de l'assemblée départementale en date du XX/XX/2007,

3- la **Ville de Dijon**, Palais des Etats et des ducs de Bourgogne, BP 1510 21033 Dijon cedex, représentée par son Maire François Rebsamen, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du 24/09/2007, désignée ci-dessous « Dijon ».

I. Création

Céret, le Département du Nord et Dijon décident de créer deux groupements de commandes pour satisfaire certains des besoins afférents à l'exposition *Fauves Hongrois 1904-1914*, dont les modalités d'organisation sont fixées dans une convention générale en date du XX septembre 2007.

II. Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement des groupements de commandes dans le cadre desquels Céret, le Département du Nord et Dijon s'engagent à passer les marchés correspondant aux besoins listés à l'article III.

III. Définition des besoins

Groupement 1 :

prestations de service pour le transport des œuvres citées aux annexes A et E de la convention générale de l'exposition citée à l'article I.

Groupement 2 :

prestations de service pour l'édition du catalogue de l'exposition.

Toute modification de cette liste fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

IV. Coordonnateurs des groupements

Groupelement 1 : Céret est le coordonnateur du groupelement.

Groupelement 2 : le Département du Nord est le coordonnateur du groupelement.

Le coordonnateur de chaque groupelement élaborera les dossiers de consultation des fournisseurs en conformité avec les termes de la présente convention, les soumettra aux autres membres du groupelement pour approbation et organisera les consultations dans le respect des règles du code des marchés publics.

Cette mission de coordination ne fera l'objet d'aucune facturation.

V. Marchés passés par les groupements

A chaque consultation, chaque groupelement sélectionnera son ou ses prestataire(s).

VI. Fonctionnement des groupements

Conformément à l'article 8-VII du code des marchés publics, il est convenu que la commission d'appel d'offres compétentes sera celle du coordonnateur du groupelement concerné.

Le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier chaque marché sur la base des volumes globalisés, la personne responsable du marché de chacun des membres du groupelement s'assurant, pour ce qui la concerne, de l'exécution de sa part du marché.

VII. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée des consultations citées à l'article III.

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Céret,

Pour l'Etablissement public de coopération culturelle
du musée d'art moderne de Céret,
Le Président,

Christian Bourquin

Fait à Lille,

Pour le Département du Nord,
Le Président du Conseil Général,

Bernard Derosier

Fait à Dijon,

Pour la Ville de Dijon,
Le Maire,

François Rebsamen